Les Illustrations Canadiennes

**

MADEMOISELLE MANCE — PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE — LE MAJOR LAMBERT CLOSSE — MM. J. LE MAITRE ET J. VIGNAL

PAR

P. DUPUY

AUTEUR DE " VILLEMARIE "

TOURS
MAISON ALFRED MAME & FILS

MONTRÉAL
GRANGER FRÈRES LIMITÉE
54, Ouest, rue Notre-Dame



Bibliothèque Saint Libère

http://www.liberius.net

LES

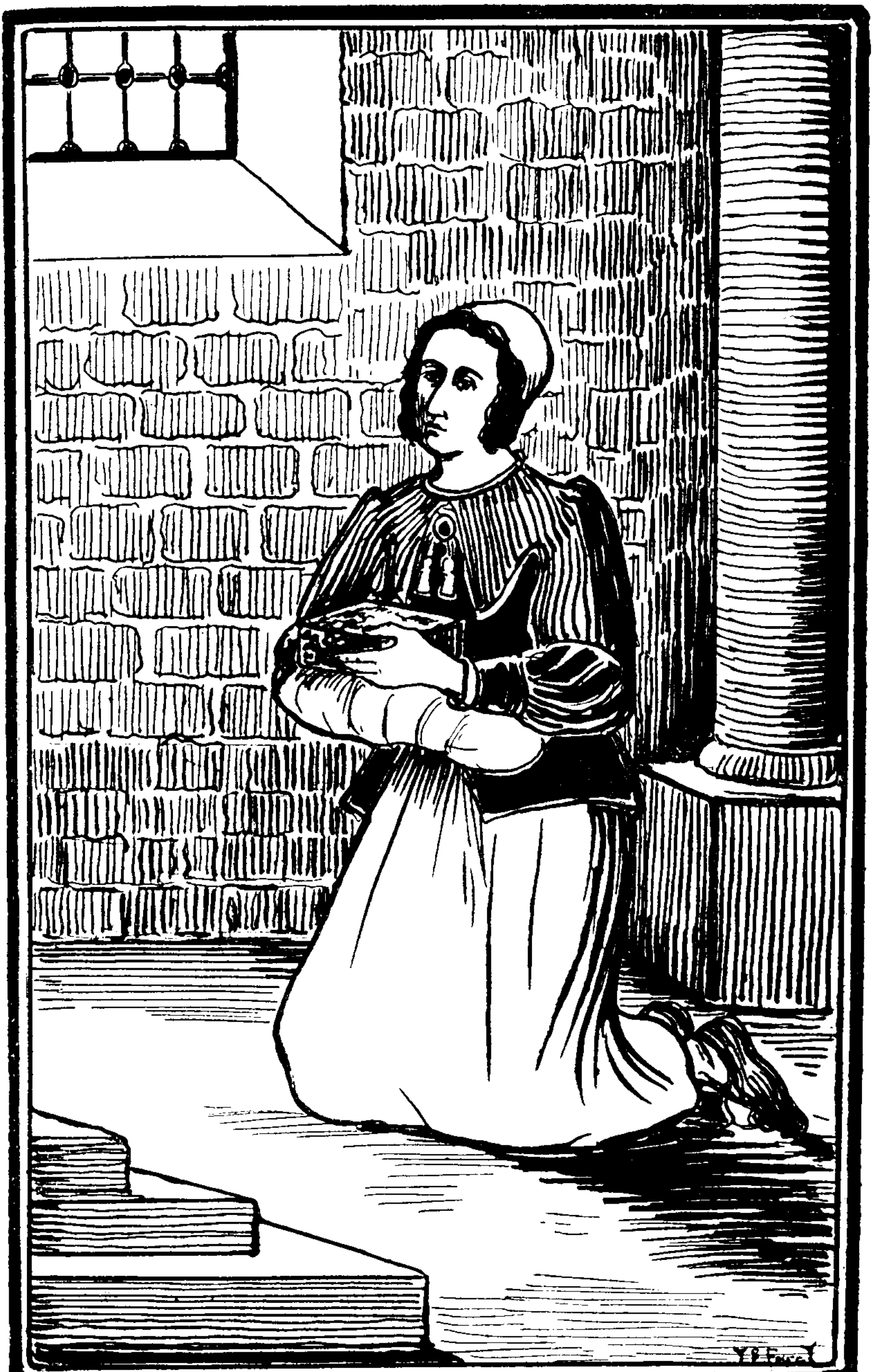
ILLUSTRATIONS CANADIENNES

★★

COLLECTION CANADIENNE

SÉRIE 524

(N° 524-02)



Malgré sa pesanteur, elle prit le coffret et l'appuya sur son bras. (P. 40.)

LES ILLUSTRATIONS CANADIENNES

MADEMOISELLE MANCE

(1606-1673)

I

SA NAISSANCE, SA VOCATION, SON DÉPART POUR LE CANADA

Jeanne Mance naquit à Nogent-le-Roi, en Bassigny, vers l'an 1606, d'une famille de robe très honorable. Son père, procureur du Roi, avait déjà six garçons, sur lesquels il comptait pour soutenir l'honneur de son nom et qui tous se montrèrent dignes de lui, et six autres filles.

Pieuse et recueillie, Jeanne faisait, dès ses plus jeunes années, la joie et l'édification des siens : le Saint-Esprit s'était déjà si bien emparé de son âme, qu'elle n'éprouvait pour le monde qu'ennui et dégoût, et qu'elle conçut, à un âge où tous les

enfants ne s'occupent guère que de bagatelles, dès l'âge de sept ans, une résolution digne des Agnès et des Agathe, celles de vouer à Dieu une chasteté perpétuelle.

Chose étrange! Dieu, qui ordinairement sollicite si tendrement vers le cloître, avec une sainte jalousie, les épouses qu'il se choisit, ne lui inspira pas le désir de la vie religieuse, bien qu'il ne lui laissât pas pourtant plus d'attrait pour le monde.

Elle se contenta de pratiquer dans la famille tous les devoirs de la vie parfaite, et jusqu'à l'âge de trente-quatre ans, elle consola et embellit la vieillesse de son père, sans le troubler jamais par des aspirations auxquelles il se serait fait scrupule de résister. L'année même où son père mourut, elle fut appelée par la Providence à la mission du Canada, et voici dans quelles circonstances.

Ayant entendu un chanoine de Langres raconter avec admiration les merveilles de charité et de dévouement dont le Canada offrait alors le spectacle, le dévouement de Mme de La Peltrie, les libéralités de la duchesse d'Aiguillon, elle éprouva soudain un grand désir de se sacrifier elle-même, et une lumière surnaturelle lui montra au delà des mers sa nouvelle mission. Son confesseur lui conseilla de consulter le Père Lallemand, et elle partit sur-le-champ pour Paris.

Le Père Lallemand, qui était frère du Père



Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Jérôme Lallemand et oncle du glorieux martyr du même nom, était revenu depuis deux ans du Canada, et il exerçait à Paris l'emploi de procureur des missions de la Compagnie. Il encouragea Mlle Mance dans son projet, mais il fut appelé presque aussitôt à Lyon, pour obtenir de M. de Lauzon la cession de l'île de Montréal en faveur d'une nouvelle société, qui voulait y établir une colonie.

M. de La Dauversière, qui, avec M. Olier et M. de Maisonneuve, peut être considéré comme un des pères de Montréal, avait supplié l'illustre jésuite de l'aider dans cette circonstance. Ils furent accueillis avec beaucoup de bienveillance par M. de Lauzon, à qui ils représentèrent l'impossibilité où il se trouvait de tenir les clauses de son contrat avec la grande compagnie qui comportaient l'établissement d'une colonie dans l'île de Montréal, et réussirent à lui faire signer, le 7 août 1640, l'abandon de cette île aux conditions auxquelles il l'avait reçue.

Pendant ce temps, Mlle Mance s'était mise en relations avec le Père de Saint-Jure et le Père Rapin, supérieur des Récollets, qui l'avaient beaucoup encouragée. Le Père Rapin lui fit connaître Mme de Bullion. Cette riche veuve, désireuse de donner à Dieu le plus secrètement possible la meilleure part de ses grands biens, demanda tout d'abord à Mlle Mance ce qu'elle pensait que coû-

terait l'établissement d'un hôpital à Montréal, et si elle n'en voudrait pas prendre la direction. Elle lui répondit que la délicatesse de sa santé semblait la désigner bien peu pour ce genre de service, mais qu'elle lui ferait connaître le prix qu'avait coûté l'établissement de l'hospice de Québec. Elle le fit, et avant son départ, Mme de Bullion la pressa d'accepter mille deux cents livres comme arrhes de sa bonne volonté, lui demandant seulement de ne pas la nommer.

On était arrivé au printemps de 1641 : deux envois se préparaient pour la colonie, l'un qui partait de Dieppe, l'autre de la Rochelle. Elle choisit ce dernier, et s'embarqua en même temps qu'une vertueuse fille de Dieppe, à qui Dieu avait inspiré de l'aller servir en Canada, et qui pénétra dans le navire, malgré l'opposition qu'on voulait lui faire. Le convoi se composait de deux navires; sur le premier se trouvait M. de Maisonneuve avec vingt-cinq hommes. Mlle Mance, le Père Laplace et douze hommes seulement étaient sur le second. Ils arrivèrent à Québec le 24 août.

II

ÉTABLISSEMENT DE LA COLONIE

Comme il était trop tard pour songer à s'établir à Montréal avant l'hiver, on se résigna à attendre le printemps à Québec, où le gouverneur M. de Montmagny et les anciens colons faisaient les plus vives instances pour les retenir. M. de Montmagny proposait l'île d'Orléans pour l'établissement des nouveaux colons : « Ce que vous me proposez, répondit M. de Maisonneuve, serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste; mais, la compagnie qui m'envoie ayant déterminé que j'irais à Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois. » M. de Montmagny comprit la noblesse de ce langage et en fut si satisfait qu'il offrit à son ami de le conduire à Ville-Marie pour reconnaître le poste et en prendre possession. La proposition fut joyeusement acceptée, et le 15 octobre, M. de Montmagny, le Père Vimont, supérieur des Jésuites, et quelques compagnons accomplirent sur les lieux les cérémonies prescrites en semblable circonstance et

prirent possession, au nom de la compagnie, de Montréal.

Pendant ce temps, Mlle Mance s'était acquis l'affection de la Mère de l'Incarnation, de Mme de La Peltrie et de tous les colons, si bien qu'un vénérable vieillard, Pierre Puyseau, qui était venu joindre Champlain quelques années auparavant, demanda à être l'associé des nouveaux colons et leur abandonna ses meubles, ses bestiaux et ses deux fiefs de Saint-Michel et de Sainte-Foye, près de Sillery, avec la magnifique maison qu'il y possédait.

Au printemps, tout se trouva prêt pour le départ, et le 8 mai 1642 « une petite flotte consistant en deux barques, une pinasse et une gabare, partit de Saint-Michel du Puyseau, emportant MM. de Montmagny, du Puyseau, de Maisonneuve, le Père Vimont, Mme de La Peltrie, Mlle Mance, les ouvriers et les soldats, et neuf jours après, le 17, la flottille arriva en face de Montréal. »

Le lendemain, le Père Vimont célébra la messe sur le rivage, et le saint Sacrement resta exposé sur l'autel toute la journée : c'est de ce 18 mai 1642 que date Montréal.

Les colons avaient débarqué sur la Pointe à Callière : ce fut là qu'ils commencèrent à établir un fort et une église. En attendant, ils couchaient sous la tente près de l'autel qu'ils avaient élevé; plus

tard, quand les habitations furent construites, ils voulurent, pour la plupart, continuer à vivre en commun dans une sorte de pension, où tout appartenait à chacun, et où régnait la véritable fraternité chrétienne.

Le jour de la fête de l'Assomption fut un jour de réjouissances pieuses : M. Olier, qui jetait alors les fondements du séminaire de Saint-Sulpice, avait fait offrir solennellement à Marie, par les associés, le domaine de l'île de Montréal, et la nouvelle avait été reçue avec enthousiasme par les colons. Les associés avaient même adopté pour sceau de la compagnie la figure de Notre-Dame, et confirmé le nom de Ville-Marie, si heureusement donné à cette terre prédestinée.

Cependant les travaux du fort se poursuivaient avec activité; ils faillirent être bien tristement interrompus par le débordement du fleuve; en effet, les fortifications, pour être plus à l'abri des surprises de l'ennemi, avaient été établies sur une langue de terre entre le fleuve et une petite rivière qui s'y déversait un peu plus loin. Or, on n'avait pas songé qu'à l'automne des inondations pourraient monter jusque-là. C'est ce qui eut lieu; la petite rivière déborda, les fossés se remplirent. Dans cette extrémité, M. de Maisonneuve ne se découragea pas : se confiant en la Providence, il plante au bord des flots une croix de bois et fait vœu, si Dieu veut

sauver ce fort, où se trouvent, avec les provisions de la colonie, les seuls moyens de la préserver des attaques de l'ennemi, de porter sur ses épaules une croix semblable jusqu'au sommet de la montagne. Sa confiance fut récompensée : le flot s'arrêta au seuil du fort, puis s'écoula lentement, et rentra dans son lit. Le 25 décembre, M. de Maisonneuve accomplit son vœu : il chargea ses épaules d'une lourde croix et la porta l'espace d'une lieu le long des flancs escarpés de la montagne, jusqu'au sommet où elle fut solennellement plantée. Un pèlerinage s'établit à partir de ce jour à la croix de la montagne.

Jusqu'alors l'habitation de Montréal avait eu le bonheur de n'être point découverte par les Iroquois, mais elle ne pouvait rester plus longtemps cachée à ces coureurs de bois sans cesse à la poursuite des Hurons ou Algonquins. Malheureusement dix de ces derniers, se trouvant serrés de près par un parti iroquois, s'enfuirent vers le fort des Français, pour y chercher abri et protection.

Leurs ennemis n'osèrent les y poursuivre; mais ils reconnurent la place et se proposèrent de dresser des embuscades aux environs, aussitôt que l'on serait remis de l'alarme qu'ils venaient de donner. Leur patiente malice eut tout le succès qu'ils en avaient attendu, et au mois de juin, ils surprirent, à quelques milles au-dessus de Ville-Marie, une flot-

tille huronne chargée de pelleteries qu'elle venait échanger avec les Européens.

Les Hurons, étonnés de cette brusque attaque, ne songèrent pas même à se défendre; ils se mirent à fuir dans la direction des Français, en laissant vingt-trois de leur compagnons entre les mains de leurs ennemis. Les Iroquois s'acharnèrent à leur poursuite et poussèrent jusqu'aux portes des fortifications, où ils tuèrent trois Français et en emmenèrent deux autres prisonniers. L'un s'échappa plus tard et, à son retour, fit comprendre par ses récits tout ce qu'on avait à craindre de la perfidie de ces sauvages.

A partir de ce jour, la colonie ne fut plus sans appréhensions, et il faut avouer qu'elles étaient bien fondées. Mais l'imminence du danger ne faisait qu'accroître la ferveur; Mlle Mance surtout se montrait calme et confiante et s'efforçait de rassurer tout le monde par sa sérénité. De bonnes nouvelles d'ailleurs lui arrivèrent par M. de Montmagny, qui vint, sur ces entrefaites, visiter la colonie et la rassurer dans son isolement et ses dangers.

« Les associés de France ne les avaient pas oubliés : sur les vaisseaux arrivaient des secours pour Montréal, conduits par un gentilhomme champenois, M. Louis d'Ailleboust de Coulonge, qui était accompagné de sa femme et de sa belle-sœur. La bienfaitrice inconnue n'avait pas non plus oublié

sa protégée et persistait à fonder immédiatement un hôpital à Ville-Marie. »

Le jour de l'Assomption 1643, en effet, M. d'Ailleboust, très honnête et « très vertueux gentilhomme associé à la compagnie de Montréal », débarqua à Québec avec « sa femme et sa belle-sœur, de pareil courage et vertu[1] », avec quelques ouvriers et le courageux Jean de Saint-Père. C'était un précieux secours pour la colonie, qui allait en avoir besoin contre les terribles Iroquois; car, en y comprenant Québec, elle ne comptait encore que deux cents Européens.

Cependant l'hôpital allait se construire; Mme de Bullion avait fait passer à sa protégée 42000 livres, dont 6000 devaient être consacrées à la construction des bâtiments, et les 36000 autres servir à constituer une rente de 2000 livres, qui serait la dotation de l'hôpital. Elle joignait deux autres mille livres pour être employées par Mlle Mance comme elle le jugerait bon. Mais elle exigea des sociétaires, par un acte du 2 janvier 1644, que cette donation ne fût pas détournée de son objet, « la fondation d'un hôpital, au nom et en l'honneur de saint Joseph, pour nourrir, traiter et médicamenter les pauvres malades du pays et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut. »

[1] Père Vimont. Rel. de 1643.

M. de Maisonneuve choisit un terrain à l'abri des inondations, sur la colline qui a servi si longtemps d'emplacement à l'hôpital. Les ouvriers travaillèrent avec ardeur et construisirent un bâtiment de soixante pieds de long sur vingt-quatre de large. « Il se composait d'une cuisine, d'une chambre pour Mlle Mance, d'une autre pour les servantes et de deux pièces pour les malades. On y adjoignit un petit oratoire de pierre, de neuf à dix pieds carrés, assez bien orné et voûté, pour y mettre à couvert de la pluie le saint Sacrement, qui commença à y reposer dès que l'hôpital eut été achevé, sans cesser d'être toujours dans la chapelle du fort. »

La piété des colons et de leur digne gouverneur et l'affection qu'ils témoignaient aux pauvres sauvages commençaient à porter des fruits; ils se présentaient nombreux au baptême, car soixante-dix à quatre-vingts personnes avaient reçu le baptême en 1643. Le chef de l'île lui-même, que les Français appelaient le Borgne, se convertit et reçut au baptême le nom de Paul.

III

DANGERS QUE COURT LA COLONIE

Le cercle dans lequel les Iroquois enfermaient leurs ennemis se rétrécissait peu à peu, et Ville-Marie elle-même allait se trouver comme enveloppée. Les cinq cantons se procuraient facilement des armes auprès des Hollandais et de la Nouvelle-York, qu'on soupçonnait même de pousser secrètement les sauvages à l'attaque, tandis que M. de Montmagny, redoutant pour les Européens les conséquences de semblables armements, n'osait en distribuer à nos amis les Hurons. Les Iroquois se partagèrent en dix colonnes volantes, qui pouvaient se replier facilement en cas d'échec, sans compromettre le corps d'armée, en même temps que cette disposition leur permettait d'envelopper la colonie d'un cercle de fer et d'attaquer tous les points à la fois. Cette savante tactique acheva de dérouter les Hurons, et quelques années suffirent pour ruiner ce peuple, qui comprenait plus de trente mille habitants et qui donnait tant d'espérances à la foi par son zèle à s'instruire et son amour pour les Français. Une colonne d'Iroquois, composée de quatre-vingts guerriers, s'étant approchée de Ville-Marie

pour la surprendre, fut mise en déroute par la garnison, et les Algonquins lui firent un certain nombre de prisonniers qui furent brûlés vifs quatre jours après, malgré les instances des colons. Une autre bande avait mieux réussi à Trois-Rivières, où elle avait enlevé le Père Bressani et quelques-uns de ses compagnons. Le saint missionnaire endura, comme le Père Jogues, toutes sortes de tortures et repassa comme lui en Europe sur un vaisseau hollandais.

Cependant les Français étaient exaspérés par ces alarmes continuelles; ils suppliaient sans cesse M. de Maisonneuve de leur permettre une sortie. Le gouverneur, après avoir longtemps résisté, cède et, le 30 mars, sort des retranchements avec trente hommes déterminés. On entre dans les bois; mais, au lieu de surprendre, on tombe dans une embuscade de deux cents Iroquois. Les munitions étant vite épuisées, on se replie précipitamment. Le commandant seul restait en arrière, se retirant lentement, les pistolets au poing et se retournant parfois pour tenir les ennemis à distance. Tout à coup les Iroquois le reconnaissent : leur chef se promet de le prendre vivant et s'élance pour le saisir. M. de Maisonneuve se retourne brusquement et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Les Iroquois, étonnés de tant de courage et de sang-froid, voulant d'ailleurs soustraire aux Français le corps de

leur chef, se retirent vers le bois avec ses restes sanglants, pendant que le commandant rentre tranquillement au fort.

Des attaques étaient tentées sans relâche : le Père Jogues, qui avait été horriblement martyrisé, mais avait échappé à la mort une première fois, fut tué d'un coup de hache dans une ambassade qu'il avait acceptée. Aussi l'hôpital commençait-il déjà à être trop petit pour le nombre sans cesse croissant des malades. Mlle Mance eut la joie de recevoir deux mille livres de sa bienfaitrice, et, cette même année 1645, la compagnie lui donna un mobilier complet pour sa chapelle, un calice, un ostensoir d'argent, un ciboire, une croix, une lampe et des chandeliers avec trois ornements d'autel; elle reçut aussi un envoi qui dut lui faire un singulier plaisir: deux bœufs, trois vaches et vingt moutons. Le lait et la laine furent désormais assurés à l'hôpital, et c'était un immense bienfait. Pour protéger ces précieux hôtes, on construisit une vaste étable et l'on établit autour de l'enclos de quatre arpents une forte palissade en pieux. On transforma en même temps en infirmerie un couloir et quelques cabinets.

La générosité de Mme de Bullion ne se lassait pas : elle éleva à soixante mille livres le capital de la fondation, à condition que les associés payeraient à l'hôpital une rente annuelle de trois mille quatre-vingt-huit livres, et que Mlle Mance resterait admi-

nistratrice de l'hôpital jusqu'à sa mort; qu'après elle, il serait desservi par les hospitalières de M. de La Dauversière, mais que pour aucun motif on n'emploierait l'argent de la fondation à une autre œuvre.

Mais les épreuves allaient venir; Mlle Mance apprit soudain que la société était presque dissoute et que ce qu'il en restait était entièrement découragé; que M. de La Dauversière était mourant et complètement ruiné, qu'enfin le Père Rapin, son intermédiaire auprès de Mme de Bullion, venait de mourir.

Elle vit d'un coup d'œil dans cet ensemble de malheurs la ruine imminente de sa chère colonie, et une angoisse inexprimable s'empara de son cœur. C'était donc en vain que, depuis huit ans, elle avait lutté et souffert, en vain que les sillons de Ville-Marie s'étaient rougis du plus pur sang français, en vain tant d'héroïsme, de vertu et de dévouement! Et ces pauvres sauvages, qu'allaient-ils devenir? A combien n'avait-elle pas servi de mère au saint baptême! N'était-elle pas la mère de tous, et cette ville naissante n'était-elle pas sa fille bien-aimée?

D'ailleurs, Montréal tombé, la colonie perdait son boulevard, devait périr; et, à cette pensée, son cœur de catholique et de Française se gonflait d'émotion. Mais ce combat ne dura qu'un moment: elle baissa la tête sous la main de Jésus qui avait tout donné et qui reprenait tout; elle s'humilia

devant lui et fit de nouveau l'abandon entre ses mains de sa vie, de ses projets, de ses vœux. Une pensée lui vint aussitôt : elle devait repasser en France, aller se jeter aux pieds de tous ses bienfaiteurs et sauver sa ville, s'il en était encore temps. D'ailleurs Ville-Marie ne devait pas périr, c'était l'œuvre de Dieu.

Elle n'hésita plus, prit conseil de ses directeurs et de M. de Maisonneuve, et partit pour Paris, chercher près de M. Olier, le constant ami de Ville-Marie, avis et consolation. En effet, M. Olier l'encouragea dans son idée de voir le peu d'associés qui étaient restés fidèles. Hélas! le cercle en fut vite parcouru, car ils n'étaient plus que neuf des quarante-cinq qu'ils étaient quelques années auparavant.

Elle réussit néanmoins par sa prudence et sa fermeté à reconstituer la société, et M. Olier fut choisi pour directeur. Dès lors la colonie était sauvée, et Mlle Mance repartit pour le Canada; elle arriva à Québec le 28 octobre 1650.

IV

ZÈLE, DÉVOUEMENT ET FERMETÉ DE Mlle MANCE

Dès son arrivée, elle entendit raconter les souffrances et le martyre des généreux missionnaires qu'elle avait connus et admirés : le Père Daniel, avec sept cents de ses néophytes, les Pères Brébeuf et Lallemand, avec quatre-vingts Hurons, étaient tombés au champ d'honneur.

Ces horribles nouvelles frappaient les colons de douleur et d'effroi. Mlle Mance ne s'alarma pas outre mesure; pourtant le danger fut grand, surtout pour l'Hôtel-Dieu, dont la situation isolée rendait le séjour plus périlleux : aussi les sauvages en firent-ils le point de mire ordinaire de leurs attaques et commirent-ils dans les environs les actes de barbarie les plus horribles.

Un jour même Mlle Mance courut le plus grand danger. Le 6 mai, Jean Boudart et sa femme travaillaient dans un champ près de l'Hôtel-Dieu; ils furent attaqués tout à coup par une dizaine d'Iroquois. Ils essayèrent d'échapper par la fuite, mais la pauvre femme fut saisie par les barbares, et son mari, accourant pour la défendre, fut massacré aussitôt.

Sa résistance pourtant avait donné le temps à MM. Lemoine et Archambault et à un autre soldat d'accourir; ils croyaient n'avoir affaire qu'à une dizaine d'hommes, mais quarante autres, cachés derrière l'hôpital, se montrent tout à coup et vont les envelopper, quand ils s'aperçoivent que les portes de l'hôtel-Dieu, qu'on tient habituellement soigneusement verrouillées, sont ouvertes en ce moment : ils s'y jettent tous les trois et n'ont que le temps de les fermer à la hâte sur les Iroquois qui s'y précipitaient à leur tour.

Mlle Mance était seule en ce moment et sans nulle défiance du péril. Elle comprit aussitôt à quel danger la Providence venait de la faire échapper, car, sans l'arrivée soudaine de Lemoine et de ses compagnons, l'Hôtel-Dieu eût été envahi par les sauvages et elle-même eût partagé le sort de l'infortunée femme de Jean Boudart, qui fut cruellement martyrisée.

Le 26, une attaque plus sérieuse, tentée par deux cents sauvages contre l'hôpital, fut repoussée par le vaillant major Closse, qui n'avait que dix-sept hommes. Mais l'Hôtel-Dieu ne pouvait plus servir de citadelle, et Mlle Mance dut se retirer au fort avec le reste de la population.

Cependant rien n'arrivait de la mère patrie, et les colons étaient inquiets : « Dans cette extrémité, écrit-elle, je me sentis inspirée de m'adresser à

M. de Maisonneuve pour l'engager à faire un voyage en France, afin de demander du secours à MM. de Montréal. »

Après réflexion, M. de Maisonneuve s'y décida. Mlle Mance lui remit les vingt-deux mille livres que Mme de Bullion lui avait données pour l'hôpital, et en échange reçut à hommage pour cet établissement cent arpents de terre défrichés.

Cette même année 1651, M. de Lauzon remplaça M. d'Ailleboust. Mlle Mance, qui n'avait pas craint de descendre à Québec pour aller prendre des nouvelles de la future arrivée de M. de Maisonneuve, faillit être surprise à Trois-Rivières par les Iroquois; mais elle échappa à ce péril, la main de Dieu la protégeant visiblement. Enfin M. de Maisonneuve parut le 27 septembre, avec cent huit hommes d'élite, levés avec une somme de vingt mille livres que lui avait remise Mme de Bullion.

Le gouverneur de Denonville et l'intendant Champigny furent assez justes pour reconnaître longtemps après que c'était grâce à cette somme, avancée dans de si critiques circonstances, que Montréal, tout le Canada même, avait dû, après Dieu, son salut.

Dès son arrivée, M. de Maisonneuve fit ajouter à l'hôpital un nouveau corps de logis, de trente pieds de long sur trente pieds de large, destiné à une chapelle et à une salle pour les hommes, où, dès le printemps de 1654, les malades furent transportés.

Il fit ensuite de l'Hôtel-Dieu le centre de tout un système de fortifications qui permettrait aux colons de s'étendre un peu dans les campagnes, au delà de la ligne de protection du fort primitif.

Il fit donc établir une première redoute en haut du coteau Saint-Louis et une autre en bas, et fit en outre épauler l'hôpital de deux autres redoutes abondamment fournies de tous les moyens de défense. Cette fois les précautions furent si bien prises, que Mlle Mance ne fut plus jamais forcée d'abandonner sa demeure, et que plusieurs colons ne craignirent pas de venir abriter leurs babitations à l'ombre des nouvelles constructions.

Les Iroquois continuaient à tenir la colonie dans des alarmes continuelles : un de leurs chefs, nommé la Barrique, ayant été jeté à terre d'un coup de mousquet, fut porté ensanglanté à Mlle Mance, et bien qu'il fût en grand danger, elle ne désespéra pas de le sauver. Elle le soigna avec un zèle, une attention et un dévouement qui firent plus que tous les remèdes, car ils rendirent au pauvre sauvage la confiance et l'énergie. Il fut si touché de la charité chrétienne de cette sainte fille, qu'il promit d'être à jamais le meilleur ami des Francais.

Il tint aussitôt parole et fit cesser les attaques par lesquelles les Iroquois, conduits par son frère qui le croyait mort, voulaient venger sa perte; il se fit porter sur le champ de bataille et les sup-

plia de ne pas faire la guerre aux Français, qui étaient ses meilleurs amis. Les sauvages crurent d'abord voir un fantôme; mais, se rassurant bientôt, ils vinrent vers les Français avec confiance et jurèrent, sincèrement cette fois, de rester en paix et de rendre tous les prisonniers.

Ce fut donc à la charité de Mlle Mance d'abord, et aux prisonniers de marque que le gouverneur et M. Lemoyne firent à quelques jours de là, qu'on dut de voir finir ces perpétuelles alarmes et qu'un grand nombre de Français durent leur liberté.

V

ÉTABLISSEMENT DES HOSPITALIÈRES

Depuis la paix une pensée assiégeait constamment l'esprit de Mlle Mance : Ville-Marie était fondée, ses colons prospères; l'établissement de la Sainte Famille recevait en elle et en la sœur Bourgeoys un commencement d'exécution; saint Joseph et la sainte Vierge avaient établi leur demeure dans ce nouveau Nazareth, mais la société de prêtres appelés à imiter la vie humble et intérieure de Jésus manquait encore.

Elle s'ouvrit de ces pensées à M. de Maisonneuve, son conseiller ordinaire, et chercha avec lui les

moyens d'en assurer l'exécution. Ils n'en trouvèrent pas d'autre qu'un voyage immédiat à Paris, pour obtenir de M. Olier la faveur déjà promise auparavant, mais retardée pour des raisons indépendantes de la volonté du saint prêtre.

M. de Maisonneuve laissa donc de nouveau le gouvernement de la colonie entre les mains du major Lambert Closse et s'embarqua à la fin de 1655.

Il arriva à Paris au commencement de 1656 et se rendit tout droit au séminaire. Il eut la faveur d'être admis immédiatement auprès du fondateur de Saint-Sulpice qui se mourait : la paralysie dont il était atteint allait dégénérer en apoplexie, et tous prévoyaient déjà qu'il allait finir comme saint François de Sales dont, tout enfant, il avait reçu la bénédiction et les prédictions.

M. de Maisonneuve reçut l'accueil le plus aimable du mourant, qui lui parla avec amour du Canada, où il avait tant rêvé d'aller porter l'Évangile, et lui renouvela toutes ses promesses par rapport à l'envoi des hospitalières et des prêtres du séminaire.

Une assemblée des associés se tint le 31 mars et entra avec ardeur dans la pensée de son pieux président : « Ils s'engagèrent, au nom de la *personne fondatrice qui ne voulait être connue,* à recevoir à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, sous le bon plaisir du roi et l'agrément de l'évêque d'Angers, trois ou

quatre des hospitalières de Saint-Joseph, comme aussi à leur en donner la propriété, ainsi que celle des bâtiments qu'ils y feraient construire pour elles, et enfin telle quantité de terres que M. de Maisonneuve, Mlle Mance et les hospitalières elles-mêmes détermineraient d'un commun accord. »

Cette dotation devait être augmentée d'une pension de cent cinquante livres que de son côté la maison de la Flèche promettait de payer à chacune des trois ou quatre sœurs qu'elle allait y envoyer. Mais on stipula nettement que ce bien de la communauté n'aurait rien à faire avec les donations que les hospitalières pouvaient recevoir pour les pauvres, et qu'il serait administré à part.

Sur ces entrefaites, les Pères Jésuites proposèrent comme premier évêque de Québec M. de Laval de Montmorency au choix du roi et à la nomination du pape.

Les associés, voyant échouer leur plan d'établir un évêché à Montréal, résolurent dès lors de donner l'île entière aux ecclésiastiques qui l'évangéliseraient. M. Olier, prévoyant quelle charge serait pour le séminaire l'entretien d'une semblable colonie, hésita longtemps à se charger d'une telle responsabilité : il accepta enfin et désigna pour Ville-Marie quatre de ses Messieurs : MM. de Queylus, abbé de Loc-Dieu, nommé par l'archevêque de Rouen grand vicaire et official en Canada, Souart,

Galinier et Dallet. Les nouveaux missionnaires partirent aussitôt et arrivèrent à Québec le 27 juillet 1657. M. Olier mourut le 2 avril de cette même année.

A leur arrivée à Ville-Marie, ils trouvèrent Mlle Mance souffrant cruellement d'une chute qu'elle avait faite sur la glace durant l'hiver; elle s'était fracturé le bras en deux endroits et démis le poignet. Le chirurgien, malgré son habileté, n'avait reconnu que les deux fractures du bras, sans remarquer la dislocation du poignet.

Cette méprise fut, pour Mlle Mance, la source de souffrances indicibles; chaque fois qu'on la pansait, la douleur lui causait des convulsions si atroces que parfois quatre hommes avaient peine à la retenir. Elle alla trouver M. de Queylus et, lui exposant son état et le peu d'aide qu'elle pouvait donner à ses chers malades, lui demanda s'il ne serait pas bon « qu'elle allât en France trouver la fondatrice pendant qu'elle était encore vivante et parler à Messieurs de la compagnie de Montréal afin d'obtenir de la fondatrice, s'il se pouvait, un fonds pour des religieuses ».

M. de Queylus reçut cette communication avec joie, car il s'était engagé à donner aux Hospitalières de Québec la direction de l'hospice de Mlle Mance, croyant en toute bonne foi agir pour le bien général, et se méprenant ainsi entièrement sur les

volontés précises de M. Olier et des associés qui



La vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame.

voulaient qu'en cas d'impossibilité d'offrir la direction de l'hôpital à d'autres religieuses que c elles de

la Flèche, la chose ne pût être jugée et décidée que par les sociétaires eux-mêmes et M. de Bretonvilliers, successeur de M. Olier.

Il imagina aussitôt un stratagème dont M. Souart fut inconsciemment complice. « M. l'abbé lui ayant dit, raconte M. Dollier de Casson, qu'une des mères hospitalières de ce lieu avait grand besoin de changer d'air et que, comme c'était une personne de mérite, il fallait tâcher de lui sauver la vie; qu'il ferait fort bien de descendre pour cela, parce qu'ayant la connaissance de la médecine outre son caractère sacerdotal, aussitôt qu'il donnerait son suffrage à ce qu'elle montât ici pour changer d'air, on ne manquerait pas de la faire venir; ce bon monsieur, ayant ouï ce discours, se disposa de partir au plus vite, pressé par cette même charité, qui, sans lui donner le loisir de réfléchir, le porte tous les jours chez les malades, selon que Sa Sainteté a trouvé bon de le lui permettre. »

En effet, M. Souart obtint que la sœur Marie-Renée de la Nativité, dont la maladie était réelle, remontât aussitôt avec lui. On eut même l'attention de lui donner pour compagne la sœur Jeanne-Agnès de Saint-Paul.

Mlle Mance, un peu interdite, leur fit cependant très bon accueil, mais l'inquiétude la dévorait, et ce malheureux événement fut pour elle la source

de toutes sortes de déboires; car, comme sa discrétion l'empêchait de se plaindre, elle fut aisément soupçonnée d'avoir trempé elle-même dans ces agissements. Rien ne lui était plus cruel que ces soupçons sur sa droiture et son intégrité; c'est peut-être pour cela même que Dieu les lui demanda outre ses souffrances physiques, pour lui faire racheter par là cet établissement si cher à son cœur.

Elle répondit à M. de Queylus, qui lui exposait ses vues, qu'elle renonçait personnellement, quelque peine qu'elle en eût, à l'établissement des religieuses de la Flèche, puisqu'il paraissait impossible, et qu'aussitôt son arrivée en France, non seulement elle prierait les associés de se prêter à ce nouvel arrangement, mais qu'elle irait elle-même supplier la duchesse d'Aiguillon de donner aux Hospitalières de Québec une dotation pour Montréal. M. de Queylus crut tout gagné, il se trompait.

La prudence de Mlle Mance ne l'abandonna pas dans une circonstance aussi critique : respectueuse avant tout des droits de la société, elle combla d'attentions la Mère de la Nativité et sa compagne, mais en même temps, pour qu'on ne pût arguer d'un commencement de possession et disposer préalablement de ce qui était en question, elle confia à Mlle de La Bardillière la garde de sa maison et

lui donna des instructions si complètes et si précises, qu'elle ne leur permit jamais de soigner les malades, d'avoir les clefs de quoi que ce fût ou de prendre possession de rien dans la maison. Puis elle s'embarqua le 14 octobre avec la sœur Bourgeoys, qui se rendait également en France.

VI

GUÉRISON MIRACULEUSE DE Mlle MANCE

A son arrivée à la Rochelle, elle eût voulu partir immédiatement pour la Flèche, mais la fatigue du voyage avait ajouté aux douleurs que son bras ne cessait de lui faire endurer : elle ne put supporter le mouvement de la voiture. La sœur Bourgeoys ne voulut pas l'abandonner en semblable circonstance, et elle résolut de continuer de lui tenir compagnie jusqu'à la Flèche et même jusqu'à Paris, où elle pourrait la remettre entre les mains de sa famille et de ses amis.

On loua un brancard et l'on partit aussitôt pour la Flèche. A Saumur, Mlle Mance s'arrêta pour vénérer, dans la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, l'image de la Vierge Marie.

Dès son arrivée à Paris, elle se rendit chez la duchesse d'Aiguillon, car il était indispensable,

avant de se présenter devant les associés, de savoir d'une manière précise quel fond on devait faire sur les espérances de M. de Queylus; elle se vit poliment, mais définitivement refusée.

Aussitôt après elle exposa aux associés, dans une réunion générale, le véritable état des choses : le projet d'union désiré par M. de Queylus semblant définitivement compromis par le refus de la duchesse d'Aiguillon, il ne restait plus qu'à envoyer au Canada les Hospitalières de la Flèche. C'était là le projet cher à M. Olier et à M. de La Dauversière, mais encore fallait-il trouver un moyen de subsistance. Mlle Mance le trouva auprès de la *bienfaitrice inconnue,* et Mme de Bullion consentit à un nouveau sacrifice; elle promit une dotation de vingt mille livres et en donna immédiatement une partie.

Rassurée sur l'avenir, Mlle Mance songea à elle-même; elle consulta les sommités médicales de l'époque, mais la réponse fut partout la même : il n'y avait rien à faire, sinon à empêcher, à force de soins, « que le bras ne vînt à mourir et à se dessécher complètement. »

Avant son départ, elle voulut s'acquitter à l'égard de M. Olier d'une dette de reconnaissance pour tout ce qu'elle lui devait, en visitant son tombeau. Elle savait que « son corps et son cœur avaient été enchâssés séparément; elle voulut rendre ses res-

pects à l'un et à l'autre, » et elle supplia M. de Bretonvilliers de lui accorder cette faveur.

La demande était trop juste de la part d'une personne qui avait si bien servi les intentions du fondateur à Montréal, et il dit à Mlle Mance de se présenter au séminaire le jour de la Purification (2 février) au moment où toute la communauté serait à l'office de la paroisse; qu'il lui dirait la messe et lui donnerait toute facilité de satisfaire sa dévotion.

On devine si elle fut exacte. En se dirigeant vers le lieu saint, de nombreuses coïncidences ne manquèrent pas de se présenter à son esprit; elle se rappela la dévotion particulière que M. Olier avait pour cette fête : c'était en ce même jour (en 1636) qu'il avait eu sa première révélation sur la mission du Canada, c'était ce jour qu'il avait choisi en 1642 pour consacrer cette île à la sainte Famille, et enfin c'était pour cette fête de la Purification qu'il avait demandé et obtenu du pape Urbain VIII (1643) une indulgence pour tout associé ou colon qui visiterait ce jour-là une chapelle dédiée à la sainte Vierge. En se rappelant toutes ces particularités, une pensée se présenta tout à coup à son esprit : pourquoi ne demanderait-elle pas sa guérison à ce dévot serviteur de Marie?

Elle repoussa d'abord cette idée, qui lui sembla une présomption : elle n'était pas digne d'une si

haute faveur, elle ne méritait que de souffrir pour obtenir la miséricorde de Dieu. Mais la même pensée lui revenait : sans doute elle ne méritait pas que Dieu fît un miracle pour elle, mais ce n'est pas à nos mérites que Dieu accorde ses faveurs, c'est à nos nécessités, et certes l'entremise de M. Olier avait déjà obtenu de sa bonté des grâces bien plus singulières.

Et puis, ce n'était pas un miracle éclatant qu'elle demandait, mais seulement qu'il plût à Dieu de « donner un peu de force et de soulagement à son bras, afin qu'elle pût s'en servir dans les choses les plus nécessaires, comme pour s'habiller et pour accommoder l'autel à Montréal ».

« Comme j'entrais dans la chapelle, écrit-elle, il me prit un grand saisissement de joie, si extraordinaire, que de ma vie je n'en ai senti de semblable. Mon cœur en était si plein, que je ne le puis exprimer. Je ne puis exprimer cela, sinon en disant que c'était un effet de la grande complaisance que je sentais du bonheur que possède ce bienheureux serviteur de Dieu. Je lui parlais comme si je l'eusse vu de mes yeux, et avec beaucoup plus de confiance, sachant qu'il me connaissait à présent bien mieux que lorsqu'il était au monde; qu'il voyait mes besoins et la sincérité de mon cœur, qui ne lui avait rien caché. »

Sa joie fut si grande qu'elle ne put se confesser

comme elle avait intention de le faire et qu'elle fut obligée de dire à son confesseur : « Monsieur, je suis saisie d'une telle joie que je ne puis vous rien exprimer. »

Elle entendit la messe et communia sans plus songer à son bras; mais, après la messe, elle se sentit tout à coup assurée de sa guérison et, voyant que M. de Bretonvilliers était pressé de se rendre à l'église pour prendre part aux cérémonies du jour, elle le pria de lui remettre le coffret de bois où était renfermé le cœur de M. Olier. Il lui fut remis, et le pieux prêtre partit en lui indiquant l'endroit où elle devait le replacer.

Le coffret renfermait une boîte en plomb où était le cœur. Malgré sa pesanteur, elle le prit et l'appuya sur son bras, « et aussitôt, raconte-t-elle, je sentis que ma main était devenue libre et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb où le cœur est renfermé : ce qui me surprit, m'étonna merveilleusement et m'obligea de louer et de bénir la bonté divine de la grâce qu'elle me daignait faire de manifester en moi la gloire et le mérite de son saint serviteur. Je sentis au même temps une chaleur extraordinaire se répandre par tout mon bras jusqu'aux extrémités des doigts, et l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment. »

« En même temps, ajoute M. Dollier de Casson, toutes les ligatures et enveloppes dont le membre

malade était enveloppé se défirent d'elles-mêmes; son bras se trouva libre et, se voyant guérie, elle commença à faire un beau signe de croix, remerciant le Tout-Puissant, qui lui faisait une telle faveur. »

Elle court aussitôt trouver M. de Bretonvilliers, qui, avec elle et tous les ecclésiastiques alors au séminaire, se rend à la chapelle où s'était fait le miracle, remercier Dieu de cette grande grâce.

Il lui demanda ensuite si la main guérie serait assez forte pour tenir la plume et attester la vérité du miracle dont elle venait d'être l'objet. Sur sa réponse affirmative, on lui donna du papier et de l'encre et elle traça aussitôt cette déclaration, dont on conserve l'original au séminaire de Paris.

« JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

« Le 2 février 1659, en la chapelle du séminaire, après la sainte messe, j'ai écrit ces mots de ma main droite, de laquelle je n'avais eu aucun usage depuis deux ans. »

Onze jours après, elle traça le récit de sa guérison de cette écriture ferme et nette dont sont écrites toutes ses lettres, et qui est en tout conforme à ce qu'elle était avant l'accident.

Les associés, la sœur Bourgeoys et surtout Mme de Bullion reçurent cette nouvelle avec des transports

de joie. Dieu ne s'était pas contenté de rendre tout d'un coup la santé à cette privilégiée de sa grâce ; il avait voulu, pour qu'elle et tous en gardassent mieux le souvenir et pussent à chaque instant en constater la réalité, qu'il fût, pour ainsi dire, constant et perpétuel : « En effet, dit M. Dollier de Casson, les principes des mouvements étaient demeurés disloqués comme auparavant, et cependant elle pouvait manier son bras et sa main sans aucune douleur, comme si tout était en bon état. »

Elle partit aussitôt pour la Rochelle, mais son zèle faillit lui coûter la vie. A huit lieues de cette ville, des chiens effrayèrent le cheval qu'elle montait, et comme il était très ombrageux, « il se lança si haut par-dessus un fossé, dit M. Dollier de Casson, et en même temps la jeta si loin et si rudement sur sa main autrefois estropiée, qu'on a attribué à une charitable protection du Ciel qu'elle en eût été quitte, comme elle l'a été, pour une légère écorchure. »

Cet accident ne servit qu'à mieux établir la réalité du miracle dont elle avait été l'objet ; car la luxation du poignet ne fut point aggravée, et la liberté du bras resta la même qu'auparavant.

VII

ÉTABLISSEMENT DES HOSPITALIÈRES

Mlle Mance, comblée des présents de Mme de Bullion, qui, outre les vingt-deux mille livres promises, avait voulu payer les frais de voyage et lui avait remis des vases sacrés, des ornements d'église, de riches aumônes pour les familles les plus nécessiteuses de Montréal, trouva tout d'abord à la Rochelle la sœur Bourgeoys, qui était venue l'y attendre avec une recrue de trente jeunes filles et avec les sœurs Aimée Chatel, Catherine Crolo et Marie Raisin, premières sœurs de la congrégation de Notre-Dame en Canada.

MM. Lemaître et Vignal, prêtres de Saint-Sulpice, vinrent les rejoindre peu après avec les trois hospitalières de la Flèche, choisies pour cette lointaine mission : la sœur Catherine Macé, supérieure, la sœur Judith Moreau de Brésoles et la sœur Maillet.

M. de La Dauversière imposait deux conditions principales pour cette vocation d'élite, et l'on y reconnaît la sagesse de ce pieux fondateur : il exigeait, pour garder l'unité d'esprit dans son institut, qu'elles promissent de faire les vœux solennels de

religion quand la Providence permettrait à leurs sœurs de France de les prononcer, et secondement qu'aucune ne s'embarquât sans avoir l'aveu et la permission de sa famille.

Un incident assez curieux avait signalé leur départ de la Flèche : le bruit s'était répandu dans la petite ville que M. de La Dauversière faisait enlever des filles de force du couvent pour les vendre en Canada. Tout absurde que fût la rumeur, elle fut crue, et une émeute s'éleva, si bien que M. de Saint-André et quelques autres soldats qui allaient passer la mer également durent mettre l'épée à la main pour dégager les abords du couvent.

Les pieuses hospitalières se sentaient remplies d'une sainte joie à la pensée d'aller établir une œuvre qui semblait visiblement protégée de Dieu; pourtant ni elles ni Mlle Mance ne s'étaient fait illusion sur la difficulté qu'elles auraient à se recruter en Canada, en luttant contre l'opposition de M. de Queylus et de l'évêque de Pétrée : c'est pour ce motif que cette dernière avait emmené avec elle Mlle de Belestre, qui montrait un grand désir d'entrer un jour dans cet institut. C'était la même pensée qui avait poussé les messieurs de Saint-Sulpice à proposer une pareille démarche à Mlle Gauchet, jeune demoiselle de qualité, qui désirait ardemment se consacrer aussi à l'œuvre de Montréal.

L'amour de la retraite était si vif dans le cœur des hospitalières, qu'elles renoncèrent par un acte authentique à la liberté que leur laissaient leurs constitutions de sortir quelquefois de leur monastère, et elles envoyèrent cet écrit à la Flèche. Elles faisaient la même promesse pour toutes les novices ou domestiques qu'elles recevraient à l'avenir. Cet attachement à la maison mère et à l'esprit de leur saint institut leur était à bon droit précieux avant tout; aussi, avant même de quitter la Flèche, avaient-elles souscrit avec bonheur la formule d'engagement que M. de La Dauversière leur faisait prêter à toutes avant de leur donner leur mission, « de reconnaître cette comunauté pour leur mère, d'en observer les règlements et les constitutions autant que possible, sans consentir à ce que rien n'y fût innové, sinon du consentement général de toute la congrégation. » Elles s'étaient même engagées à y revenir sitôt que l'évêque d'Angers ou les supérieurs les y rappelleraient, et à rester en un mot dans une dépendance complète de ceux de qui elles tenaient leur mission.

Leur empressement à aller au-devant des désirs de leur fondateur, M. de La Dauversière, lui fut une grande consolation, qui tempéra un peu l'amertume de ses derniers jours; car il mourut peu de jours après, ruiné, abreuvé de déboires et accablé d'infirmités. Les maladies les plus cruelles lui faisaient

subir une sorte de martyre, mais le peu de relâche que lui laissaient ses douleurs était employé à prier Dieu et à accuser sa lâcheté à souffrir. Quatre heures avant sa mort, il éprouva des élans d'amour de Dieu si violents, que toutes ses souffrances n'étaient rien auprès de ce qu'ils lui faisaient endurer. Il expira le 6 novembre 1659, âgé de soixante-trois ans.

Cependant les deux mille livres qu'on avait réservées sur la fondation pour les préparatifs du voyage avaient été aussitôt absorbées par les dépenses d'équipement des religieuses et l'engagement de deux serviteurs. Mlle Mance et les deux sulpiciens qui, depuis trois mois, avaient à leur charge les cent dix personnes engagées pour Montréal, étaient dans le même dénuement. Malgré toutes les promesses qu'on pouvait lui faire et les garanties qu'on voulait lui donner, le capitaine du navire se montrait intraitable. Enfin il accepta la caution de Mlle Mance, et l'on mit à la voile.

Le vaisseau qui les transportait était un vieux bâtiment qui avait servi longtemps d'hôpital de marine et que, sans quarantaine préalable, on remettait en mer. Deux cent six personnes s'y trouvaient rassemblées. La peste s'y déclara presque aussitôt, et avec une telle violence, que presque tous les passagers en furent plus ou moins atteints; Mlle Mance surtout se trouva presque aussitôt ré-

duite à l'extrémité. Tous les secours manquaient, et l'eau douce elle-même faisait défaut; par une peur de la contagion que l'on comprend bien sans doute, mais qui n'en fut pas moins fatale, le capitaine défendit d'abord aux hospitalières de donner leurs soins aux malades. Cette précaution coûta la vie à sept ou huit de ces malheureux.

Au moins M. Vignal et M. Lemaître, quoique atteints tous les deux, purent-ils offrir aux moribonds les consolations de leur saint ministère. Ce dernier, plus vigoureux que son confrère, et d'une énergie, d'un dévouement admirables, ne se contentait pas de les encourager et de les assister jusqu'au dernier moment, il prenait soin de leur dépouille mortelle et, au risque de sa propre vie, les ensevelissait pieusement, les attachait dans leurs couvertures et récitait sur eux les dernières prières pendant qu'on les jetait à la mer. Il eut la consolation de recevoir l'abjuration de deux pauvres huguenots, qui furent parmi les victimes de cette épidémie et qui moururent dans les plus vifs sentiments de foi.

On permit enfin à la sœur de Brésoles et à ses compagnes d'exercer leur charité. Quoique malades, ainsi que la sœur Bourgeoys, elles se dépensèrent avec une admirable énergie et relevèrent le moral de tous ces pauvres passagers.

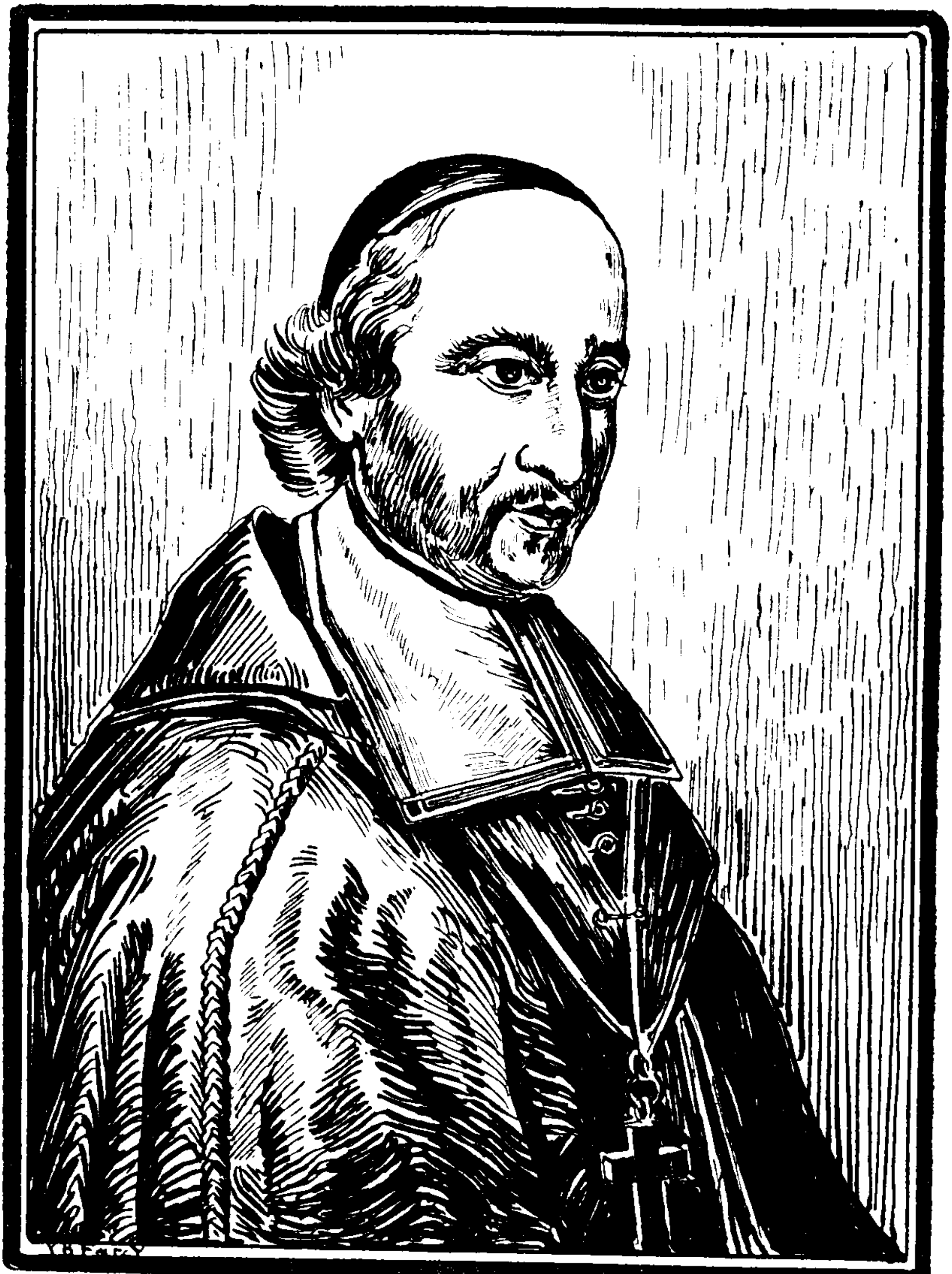
A la maladie se joignaient d'autres souffrances de toutes sortes; d'affreuses tempêtes ne cessèrent

d'assaillir le navire jusqu'à son entrée dans le golfe Saint-Laurent. Plusieurs fois on se crut sur le point de sombrer, et les deux prêtres donnèrent à tous l'absolution. La tempête les emporta parfois si loin de leur route, qu'ils n'arrivèrent à Québec que le 7 septembre, épuisés pas la maladie, la disette et les épreuves de toute nature. Mlle Mance était toujours malade.

Le Père Dequen, qui, avec M. de Queylus, s'était opposé à l'envoi des Hospitalières de la Flèche, donna en cette circonstance l'exemple d'une admirable charité. Apprenant l'état misérable auque elles étaient réduites, il leur porta des rafraîchissements et des secours de toutes sortes. Dieu lui donna presque aussitôt la récompense de son dévouement : il fut atteint par le fléau et mourut dans l'exercice de la charité. Plusieurs, transportés à l'hôpital, succombèrent encore, et le mal infecta tout le pays. Mgr de Pétrée fut admirable de dévouement : il ne quitta presque point l'hôpital, se fit le garde-malade dé tous ces malheureux, faisant leur lit et leur donnant les soins les plus attentifs. On descendit Mlle Mance dans une maison de la basse ville, où elle languit encore pendant de longues semaines.

La sœur Bourgeoys put repartir bientôt avec le reste de la colonie, et elle arriva à Montréal un an jour pour jour après qu'elle en était partie.

L'opposition de Mgr de Laval durait toujours



Mgr de Laval, premier évêque du Canada.

cependant ; quoiqu'il accueillît les Hospitalières avec bonté, les félicitant de leur dévouement, il n'aban-

donnait pas son but qui était de fondre les Hospitalières de la Flèche avec celles de Québec. Il céda enfin à la fermeté respectueuse de la Mère de Brésoles et, le 20 octobre, leur donna par écrit l'autorisation de s'établir à Montréal, mais sous la condition expresse de n'y pas recevoir de novices. Elles s'embarquèrent sur-le-champ et croisèrent en route les sœurs de la Nativité et de Saint-Paul qui, sous la conduite de M. Souart, retournaient à Québec.

Elles furent reçues à Montréal par Mlle de La Bardillière, qui, se voyant désormais inutile à l'œuvre de l'hôpital, accepta la main du sieur Testard de La Forêt. Mlle Mance, qui, enfin remise, était arrivée à Ville-Marie, en compagnie des demoiselles Gauchet et de Belestre, assista au mariage et signa au contrat.

Les difficultés qui avaient duré bien longtemps entre l'abbé de Queylus et Mgr de Laval allaient prendre fin, car M. de Queylus venait d'être rappelé en France. Ce fut un deuil universel dans la colonie où il avait déployé toute son activité, son intelligence et dépensé en bonnes œuvres sa magnifique fortune.

Mlle Mance fut affligée de ce départ, car elle avait été émerveillée, en revoyant Montréal après un an seulement, des heureux changements qui s'y étaient produits, et elle songeait à la grandeur du parti

que M. de Queylus, avec ses ressources, aurait pu tirer de semblables éléments. Une triste nouvelle vint encore assombrir les prévisions de l'avenir : on apprit la mort de M. de La Dauversière et la perte des vingt mille livres de dotation déposées à l'épargne du roi et saisies en payement de ses dettes.

Les Hospitalières se trouvaient dans un grand embarras; mais, après une délibération pleine d'angoisse où l'impossibilité de se procurer des ressources et l'impossibilité d'abandonner une œuvre confiée à leur dévouement avaient tour à tour tourmenté leur raison et leur cœur, elles prirent le parti, le seul digne d'elles et de leurs fondateurs, de se jeter dans les bras de la Providence avec un filial abandon et de vivre et de mourir pauvres à Montréal.

Les colons apprirent cette généreuse résolution avec joie et gratitude, car non seulement elles guérissaient les maladies du corps, mais bon nombre de pécheurs et d'hérétiques leur durent leur conversion : « Dans un seul hiver, dit M. de Casson, elles amenèrent cinq huguenots à embrasser la foi catholique. »

Elles en furent récompensées presque aussitôt : sur les instances des Montréalais, Mgr de Laval consentit à les laisser à Montréal, et M. de Maisonneuve leur concéda, en décembre 1659, cent arpents

de terre situés entre la montagne et la ferme Saint-Gabriel, en avance de payement de la rente promise par les associés; mais, pour le moment, ils leur étaient plus nuisibles qu'utiles, car les frais de défrichement devaient l'emporter de beaucoup sur le rapport de ce fonds.

Aussi, pour acheter le blé, le lard et les légumes qui leur étaient immédiatement nécessaires, furent-elles obligées de vendre les étoffes et les fournitures qu'elles avaient apportées de la Rochelle. Ces trois aliments d'ailleurs composèrent à peu près uniformément et uniquement leurs repas pendant vingt ans : encore n'osait-on toucher au lard qu'une fois par jour. Le pain, glacé sur leur table au milieu des grands froids dont il leur était impossible de se défendre dans leur vaste chambre sans feu, où le vent et la neige pénétraient par plus de deux cents fentes de la cloison, offrait souvent aux dents des riches héritières une résistance obstinée qui les faisait sourire, et qui eût fait verser des larmes à leurs familles si elles en avaient été témoins.

Mlle Mance en souffrait comme une mère et s'efforçait d'adoucir, autant que sa pauvreté le lui permettait, des épreuves si héroïquement supportées : elle leur faisait passer tantôt un peu de poisson frais, tantôt un peu de viande. Mais ces régals étaient bien rares, et il fallait une circonstance bien extraordinaire pour que des œufs ou même

de la boüillie osassent se montrer sur cette pauvre table. M. Souart, dont le grand cœur était admiré de tout le monde, et qui dépensa à Montréal une fortune de quatre-vingt mille livres à soulager les pauvres, vint aussi bien souvent à leur aide.

Leur patience et leur énergie eurent pourtant leur récompense; dès la deuxième année, M. de Fancamp leur fit avoir une pension de quatre cents à cinq cents livres, pour tenir lieu de dotation, et M. Macé, touché des souffrances de sa fille, se fit le bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu, pour lequel il dépensa successivement de trente-sept à trente-huit mille livres. Les associés, de leur côté, leur donnèrent quatre arpents de terre labourée, qui suffirent à leur subsistance. Mais ce qui leur arriva de plus heureux en ce sens fut la résolution que prit Mme d'Ailleboust, après la mort de son mari, de se mettre en pension chez elles.

Un autre événement vint encore au secours de leur détresse : un des colons, Jouaneaux, transporté presque mourant à l'hôpital à la suite d'une chute, fut soigné avec tant de zèle qu'il guérit. Il fut si touché de ce dévouement, qu'il voulut consacrer le reste de ses jours au service de ses bienfaitrices : il leur donna les quinze arpents de terre et le peu de bétail qu'il possédait. Mais, ce qui valait encore beaucoup mieux, il se dévoua lui-même tout entier à défricher et à faire valoir leur terrain.

Grâce à leurs nouvelles ressources, elles purent désormais y employer constamment quatre hommes, qui travaillèrent sous la direction de Jouaneaux et leur rendirent de précieux services sur la terre de Saint-Joseph.

VIII

MORT DE Mlle MANCE

Cependant la trêve avec les Iroquois était rompue. Les cantons se préparaient : leur plan était de se porter en masse sur Québec, d'enlever la ville et de se rabattre sur Trois-Rivières et Montréal pour y tout massacrer.

Québec se disposait pour une vigoureuse résistance, et la terreur augmentait de jour en jour. Elle fut bientôt au comble. Toutefois la grande armée iroquoise, toujours annoncée, ne paraissait point. Dolard et seize braves Montréalais venaient de s'offrir en victimes et de sauver la colonie.

A la fin de juillet 1660, au moment où l'on s'attendait à voir paraître les Iroquois, ces dix-sept braves étaient venus un matin à l'église paroissiale recevoir la communion et promettre à Dieu d'aller combattre et mourir pour leurs frères et de ne jamais demander quartier. Ils partirent et se retranchèrent au pied du Long-Sault, sur le passage des Iroquois, qui les attaquèrent au nombre de huit

cents. Malgré une héroïque résistance, ils périrent tous, mais après avoir massacré tant d'ennemis que les Iroquois furent convaincus qu'une attaque de front contre de semblables hommes était inutile. Ils résolurent de ruiner en détail la colonie et de recommencer leur guerre de surprises et de guet-apens.

Les plus mauvais jours de la colonie semblèrent revenus, et Mlle Mance vit de nouveau l'Hôtel-Dieu devenir le théâtre acharné de combats presque quotidiens, et les salles remplies de blessés et de mourants. « Le soin de nos malades, dit la sœur Morin, nous obligeait à des veilles continuelles, ce qui, avec les travaux du jour, les offices du ménage et l'observance de la règle, qui était gardée ponctuellement, devenait accablant pour nous, à cause de notre petit nombre. »

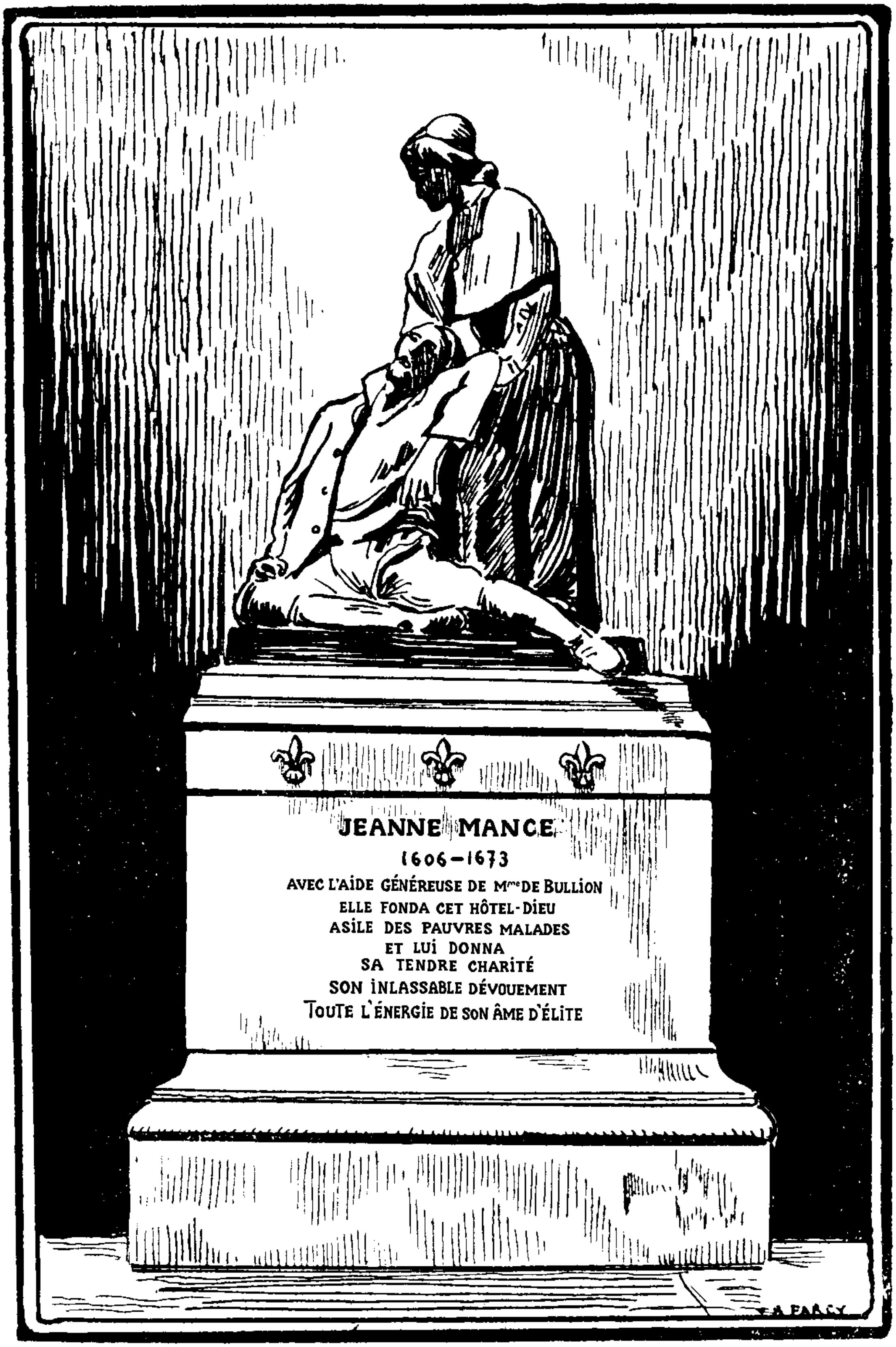
La colonie perdit alors trois de ses membres les plus dévoués : MM. Lemaître et Vignal, du séminaire, que nous avons vus si pleins de charité pendant la traversée pour les malades du *Saint-André*, et le brave major Closse. Tous les trois tombèrent sous les coups des Iroquois. Elle en perdit un autre encore : M. de Maisonneuve fut momentanément privé de ses fonctions de gouverneur et, deux ans après, M. de Tracy, trompé par de faux rapports, destitua définitivement pour cause d'incapacité le fondateur de la colonie, celui qui, depuis vingt ans, la sauvait de la ruine.

Avec M. de Tracy, Louis XIV avait fait passer en Canada ce beau régiment de Carignan, qui a fourni à la Nouvelle-France tant de noms glorieux et populaires. Le roi reprenait la colonie aux associés et voulait mettre un terme aux incursions des Iroquois.

Une affreuse épidémie sévissant au fort Sainte-Anne, M. de Casson s'y rendit aussitôt. Il trouva les malheureuses victimes dans un état de dénuement affreux, infectant le fort entier par l'odeur la plus repoussante, désespérés et abattus. Il ne savait comment relever leur courage, quand la charité de Mlle Mance vint à son secours : elle lui fit passer plusieurs traîneaux chargés de volailles et de légumes, de pruneaux, d'oignons et de viande salée. Il put faire des bouillons à ses malades en se privant lui-même de tout et sauva la vie à un grand nombre. On put transporter enfin à l'Hôtel-Dieu tous ces pauvres soldats, qui y reçurent les soins les plus empressés.

Louis XIV, reconnaissant des services que les Hospitalières avaient rendus à ses soldats, confirma leur établissement et leur accorda un grand nombre de privilèges.

L'œuvre de Mlle Mance était achevée : Ville-Marie fondée, l'Hôtel-Dieu établi. Avant de rappeler à lui sa servante, il plut au Seigneur d'épurer par la souffrance et la maladie cette âme qui l'avait tant



Monument de Jeanne Mance à Montréal.

aimé. Elle bénit ce divin Époux, qui l'avait si souvent visitée par l'épreuve, de cette dernière marque de son amour; elle comprit par cette privation de ses amis qui disparaissaient les uns après les autres, et les douleurs qui rendaient si cruels les derniers jours de son exil terrestre, qu'il la rappelait à lui, et elle passa désormais à s'entretenir avec lui ses longues veilles d'insomnie et ses journées solitaires.

Les infirmités étaient parfois bien douloureuses, mais ne lui enlevaient ni le calme ni la sérénité.

Malheureusement, à part quelques mots de la sœur Jucherot dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* bien peu de détails nous sont restés sur les derniers moments de Mlle Mance; nous savons seulement que, jusqu'à son dernier moment, elle ne cessa d'édifier la colonie, dont elle avait été le modèle si longtemps, par sa patience, sa résignation et sa douceur; qu'elle mourut en odeur de sainteté et que cette mort ne fut pas moins précieuse devant Dieu que ne l'avait été sa vie.

Elle avait demandé que son corps fût enterré dans l'église de l'Hôtel-Dieu et son cœur remis à la paroisse lorsqu'elle serait bâtie. En attendant, M. Souart, son exécuteur testamentaire, fit renfermer le cœur dans un vase d'étain et le fit déposer sous la lampe de la chapelle, et pour assurer l'exécution des volontés de Mlle Mance, au cas où l'église tarderait à se bâtir, où lui-même serait enlevé par

la mort, au cas enfin où quelques difficultés d'autres sortes entraveraient un jour l'exécution de ce projet, il fit dresser par le greffier un acte pour constater que ce n'était qu'un dépôt provisoire et que les prêtres du séminaire se réservaient d'enrichir leur nouvelle église d'une relique si chère à tous les habitants.

Hélas! tant de bonnes intentions furent vaines! Comme l'avait prévu M. Souart, la construction de l'église traîna en longueur, et le précieux dépôt fut consumé dans l'incendie qui dévora l'Hôtel-Dieu vingt-deux ans plus tard.

Mais il n'était pas besoin de ce matériel souvenir pour maintenir en cette maison la mémoire de Mlle Mance et de ses vertus. Son cœur n'a cessé d'y vivre dans les saintes religieuses qui l'ont remplacée depuis deux siècles. Son dévouement, son amour pour les pauvres, pour la souffrance et le dénuement, y sont aussi vivaces qu'au jour où elle les quitta. Le bien que font les saints ne se développe dans son entier qu'après leur mort : ils continuent d'honorer Dieu par leur œuvre, comme les méchants de perdre les âmes par les conséquences de leur faute. Cette louange posthume qui s'élève de la tombe des saints ne nous semble pas le trait le moins touchant de leur amour pour le Seigneur, et nous espérons que Dieu la conservera toujours à la grande bienfaitrice de Montréal.

PAUL DE CHOMEDEY

SIEUR DE MAISONNEUVE

(1642-1676)

I

DESSEINS DES ASSOCIÉS DE MONTRÉAL

On sait combien furent réellement merveilleuses les circonstances qui précédèrent et firent décider la création d'une colonie dans l'île de Montréal; personne n'ignore qu'à l'insu l'un de l'autre, un prêtre éminent, M. Olier, et un humble laïque, M. de La Dauversière, inspirés par la divine Providence, s'occupaient de procurer la gloire de Dieu dans l'île de Montréal, en Canada. Les détails de l'entrevue à Meudon de ces deux parfaits chrétiens qui, éclairés par une lumière surnaturelle, se reconnaissent sans s'être jamais vus, s'embrassent et s'entretiennent de leurs desseins et de leurs inspirations, ces détails sont, sans aucun doute, dans la mémoire de tous les Canadiens.

De cette entrevue naquit la société de Montréal, et par suite Ville-Marie.

Aux deux premiers associés que nous venons de nommer, se joignirent rapidement quelques-uns de leurs amis, âmes pieuses, entièrement dévouées à la gloire de Dieu. Cette petite société ainsi formée se charge de tout, fournit à toutes les dépenses et supporte toutes les charges et toutes les fatigues nécessaires pour mener à bonne fin une entreprise aussi importante et aussi difficile que la fondation d'une colonie dans un pays tant éloigné de la France.

Les associés résumèrent dans un acte leurs vues et leurs projets qui, ainsi qu'on va le voir, ne laissaient rien au hasard, mais au contraire prévoyaient et réglaient toutes choses.

Nous allons citer les points principaux de cet acte, doublement précieux, tant parce qu'il est le premier acte officiel de l'histoire de Montréal, que parce qu'il est d'une grande importance historique.

De plus cet acte montre complètement le but que se proposaient les associés; il explique donc les commencements de la colonie. Sa reproduction est tout indiquée avant de commencer à parler de M. de Maisonneuve qui, en parfaite communion de vues et de projets avec les associés dont il faisait partie, dépensa toute sa vie pour faire triompher l'œuvre de Montréal.

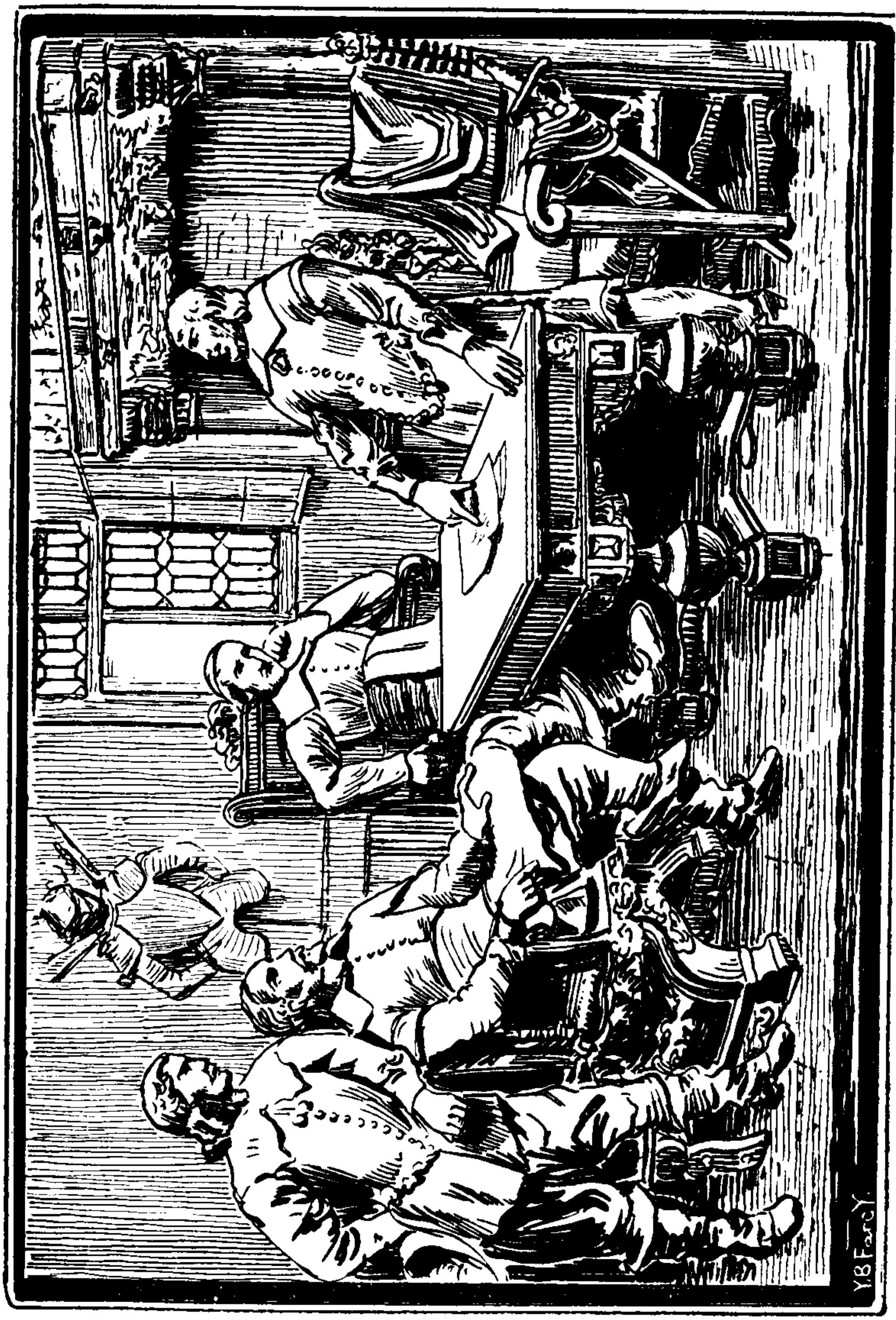
Nous citons : « Le dessein des associés de Mont-

réal est de travailler purement pour la gloire de Dieu et pour le salut des sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer l'an prochain à Montréal quarante hommes bien conduits, équipés de toutes choses nécessaires pour une habitation lointaine, et de fournir deux chaloupes ou pinasses pour transporter de Québec à Montréal les vivres et les équipages des colons. Ces quarante hommes, étant arrivés dans l'île, se logeront et se fortifieront, avant toutes choses, contre les sauvages, puis s'occuperont pendant quatre ou cinq ans à défricher la terre et à la mettre en état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage, les associés augmenteront d'année en année le nombre des ouvriers, selon leur pouvoir; enverront des bœufs et des laboureurs en proportion de ce qu'il y aura de terres défrichées, et un nombre suffisant de bestiaux pour en peupler l'île et engraisser la terre. Les cinq années étant expirées, les associés feront construire une maison sans interrompre le défrichement des terres, la meubleront de toutes les choses nécessaires pour la commodité de ceux qui voudront aller en personne servir Dieu et les sauvages dans ce pays. Ils feront ensuite bâtir un séminaire pour y instruire les enfants mâles des sauvages. On tâchera de conserver habituellement dans ce séminaire dix ou douze ecclésiastiques, dont trois ou quatre sauront les langues du pays, afin de les enseigner aux missionnaires qui viendront de France.

Les autres ecclésiastiques s'occuperont à l'instruction des enfants des sauvages et des Français habitants de la dite île. Il faudra encore un séminaire de religieuses pour instruire les filles sauvages et les françaises, et un hôpital pour y soigner les pauvres malades. Enfin, toutes ces choses étant en bon état, on ne pensera qu'à bâtir des maisons tant pour loger quelques familles françaises, notamment les ouvriers nécessaires au pays, que les jeunes gens mariés qui auraient été instruits au séminaire, et les autres sauvages convertis qui voudraient s'y arrêter. On leur donnera quelques terres défrichées, des grains pour les semer, des outils et des hommes pour leur apprendre à les cultiver. Au moyen de ces mesures, les associés espèrent de la bonté de Dieu voir en peu de temps une nouvelle Église, qui imitera la pureté et la charité de la primitive; ils espèrent encore que, dans la suite, eux-mêmes et leurs successeurs étant bien établis dans l'île de Montréal, pourront s'étendre sur les terres et y faire de nouvelles habitations, tant pour la commodité du pays que pour faciliter la conversion des sauvages. »

Cet acte prouve jusqu'à l'évidence que les associés de Montréal n'avaient nullement l'intention de faire de la colonisation comme on en faisait d'ordinaire; mais que leur dessein principal était la conversion des sauvages, puis leur civilisation. Ils voulaient, ainsi que le dit M. Olier dans les *Véritables motifs*,

« y assembler (à Montréal) un peuple de Français et



Signature de l'acte de fondation de Ville-Marie. (D'après un bas-relief.)

de sauvages pour les rendre sédentaires, les former à cultiver les arts mécaniques et la terre, les unir

sous une même discipline, dans les exercices de la vie chrétienne, chacun selon sa force, complexion ou industrie, et faire célébrer les louanges de Dieu en un désert où Jésus-Christ n'a jamais été nommé; naguère le repaire des démons, maintenant, par sa grâce, son domicile et le séjour délicieux des anges. »

II

M. DE MAISONNEUVE MIS EN RAPPORT AVEC LES ASSOCIÉS. SON DÉPART POUR LE CANADA

La première opération des associés fut d'acheter à M. de Lauzon l'île de Montréal. Dès que le roi eut ratifié cette acquisition, ils s'empressèrent de s'occuper des préparatifs nécessaires pour faire un grand embarquement en 1641. Mais si, pour résister dans l'île de Montréal aux attaques certaines des sauvages de ce pays, il était besoin d'hommes parfaits chrétiens et, en même temps, courageux et braves, il était encore plus nécessaire de donner à ces hommes un vaillant et pieux chef pour les commander. Ce fut, à ce moment, la grande préoccupation des associés.

L'un d'eux, M. de La Dauversière, s'en étant ouvert au R. P. Charles Lalemant, jésuite, le bon Père lui

dit : « Je sais un brave gentilhomme champenois, nommé Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, qui a telle et telle qualité et qui serait bien votre fait. » Pour bien connaître ce gentilhomme, M. de La Dauversière fut se loger dans l'hôtel qu'il habitait et parla très souvent devant lui de l'affaire de Montréal, alors sur le tapis. M. de Maisonneuve ne cessait d'interroger M. de La Dauversière, il lui faisait force questions et voulait tout connaître en détail. Un jour, il vint trouver M. de La Dauversière, lui disant que pour fuir les occasions et éviter les débauches si fréquentes dans l'armée, il serait heureux de s'éloigner, et que s'il pouvait servir à son dessein, il s'offrait très volontiers. Il ajouta qu'étant très désintéressé et ayant assez de fortune pour son peu d'ambition, il emploierait sa bourse et sa vie dans cette entreprise, sans vouloir autre chose que l'honneur d'y servir Dieu et le roi, son maître, dans le métier des armes qu'il avait toujours pratiqué. Ce langage si chrétien et si résolu enchanta M. de La Dauversière. Il reçut M. de Maisonneuve comme un présent de la divine Providence qui voulait accomplir son œuvre et l'offrait à cet effet aux associés de Montréal.

Et c'était bien réellement un présent que la Providence faisait à la compagnie de Montréal en lui donnant un homme si capable de réussir dans les desseins qu'elle avait sur la compagnie par rapport

à l'île de Montréal. En effet, Maisonneuve avait toutes les qualités nécessaires pour fonder l'œuvre qui tenait tant à cœur aux associés. A ce chef qui allait représenter la société dans ces pays lointains et assumer toute la responsabilité d'une entreprise si périlleuse, il fallait des qualités que l'on trouve rarement réunies dans un seul homme : la foi et le zèle de l'apôtre, la bravoure du soldat et la prudence du général, la sagesse et la prévoyance de l'administrateur, la science et l'intégrité du juge.

Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, avait toutes ces qualités; mais il était surtout et avant tout un fervent chrétien, un véritable serviteur de Dieu. Aussi Dieu, pour le récompenser, lui fit-il une large part dans l'accomplissement de cette œuvre, entreprise pour la plus grande gloire de son saint Nom.

Nous ne pouvons, dans le cadre forcément restreint de cet ouvrage, donner une histoire détaillée de la vie de M. de Maisonneuve. Ce travail a été fait dernièrement d'une façon magistrale par un sulpicien, M. P. Rousseau, et c'est à ce monument élevé à la gloire de Maisonneuve que devront se référer ceux qui voudront connaître toutes les particularités de cette vie si bien remplie et si chrétiennement vécue.

Quant à nous, nous nous bornerons aux grands traits qui donnent une connaissance suffisante du fondateur de Montréal.

Du lieu de sa naissance, des premières années de

sa jeunesse, on ne sait rien. Il apparaît pour la première fois, à l'âge de treize ans, sur les champs de bataille de la Hollande, où, malgré son jeune âge, il se signalait par sa valeur. Dans des pays hérétiques et au milieu des libertins qui abondent dans les armées, Maisonneuve conserva une foi ferme et ardente et une pureté de mœurs bien rare dans les camps. Pour éviter les sociétés licencieuses de ses camarades, il apprit à pincer du luth afin d'occuper le temps qu'il avait de libre. Vint un moment où la crainte des jugements de la divine justice s'empara tellement de lui que, pour fuir les périls de ce monde perverti qu'il connaissait si bien, il désira aller servir Dieu dans son métier des armes en quelque pays étranger.

Ce fut pendant que cette pensée le préoccupait le plus qu'il lut chez un de ses amis une des relations que les Pères Jésuites de Québec faisaient paraître tous les ans. Il pensa de suite qu'il trouverait peut-être dans la « Nouvelle-France quelque emploi où il pourrait s'occuper selon Dieu et son état parfaitement retiré du monde ».

Il fut alors voir le R. P. Ch. Lalemant auquel il ouvrit l'intention de son âme, et c'est à la suite de cette visite que le pieux missionnaire fit connaître M. de Maisonneuve à M. de La Dauversière, comme nous l'avons déjà raconté.

Les associés de Montréal avaient trouvé, grâce à la Providence, celui qui devait commander la première

expédition ; la Providence continua à les assister, en disposant, à leur insu, la femme dont ils avaient tant besoin pour prendre soin des denrées et marchandises nécessaires à ces premiers colons, en même temps que pour servir de sœur hospitalière pour les malades et les blessés.

C'était Mlle Jeanne Mance que Dieu avait choisie pour venir travailler dans cette nouvelle vigne.

Enfin, après bien des difficultés, arriva le jour si attendu des associés et des colons : le jour de l'embarquement, M. de Maisonneuve monta avec vingt-cinq hommes dans un vaisseau; Mlle Mance et le P. Jacques de La Place, jésuite, dans un autre avec douze hommes seulement. Après une traversée des plus heureuses, Mlle Mance arriva à Québec le 8 août 1641, et M. de Maisonneuve, dont le vaisseau avait été assailli par de furieuses tempêtes, le 20 du même mois. Au printemps suivant, le 18 mai 1642, M. de Maisonneuve, à la tête de sa recrue et accompagné de plusieurs jésuites, de Mlle Mance, de M. de Montmagny, de Mme de La Peltrie, arrivait au lieu déjà choisi par Champlain et débarquait là où devait s'élever Montréal.

Et maintenant que M. de Maisonneuve est rendu sur cette terre qu'on veut gagner à Dieu, nous allons le voir mettre au service de cette œuvre grandiose toutes les qualités dont nous avons déjà dit que la Providence l'avait doué.

III

VERTUS CHRÉTIENNES DE M. DE MAISONNEUVE

A peine a-t-il touché terre que le premier soin de M. de Maisonneuve est de se jeter à genoux pour adorer Dieu, se consacrer à lui et se déclarer de nouveau son serviteur.

Tous ceux qui l'accompagnaient imitent avec transport cet acte d'adoration et alors, tous étant à genoux, font retentir sur ces terres idolâtres des psaumes et des hymnes de reconnaissance, suivis bientôt de la célébration de la sainte messe par le R. P. Vimont, S. J.

Après la messe, le très saint Sacrement fut exposé sur l'autel toute la journée, et depuis ce jour mémorable, il n'a cessé de reposer dans Montréal. Cette première journée, Maisonneuve et tous les Français l'employèrent à des exercices de dévotion.

Le 15 août suivant, nouvelle manifestation de la foi de M. de Maisonneuve. Il fait célébrer avec toute la pompe dont on pouvait disposer la fête de l'Assomption pour ratifier la consécration de l'île de Montréal et de ses habitants à la sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, consécration que les associés de Montréal avaient faite le 2 février précédent à l'église

Notre-Dame de Paris. Le service divin fut célébré ce jour-là dans la chapelle du fort, et pour la première fois on y plaça le tabernacle et les autres objets du culte que les associés venaient d'envoyer de France.

Un danger terrible, qui mettait en un grand péril la colonie naissante, donna occasion à M. de Maisonneuve de montrer la confiance qu'il avait en la Providence. Le fort, nouvellement construit, était situé entre le Saint-Laurent et une petite rivière qui s'y déchargeait. Cette position, très bien choisie pour mettre les colons à l'abri des sauvages, devenait très dangereuse en cas de crue des rivières. Or, en décembre 1642, le Saint-Laurent et la petite rivière débordèrent, et leurs vagues furieuses, qui avançaient sans cesse, menaçaient d'une destruction complète le fort et tout ce qui y était renfermé.

M. de Maisonneuve résolut alors d'aller planter une croix au bord de la rivière pour obtenir « qu'il plût à Dieu de la retenir dans son lit, si cela devait être pour sa gloire, ou qu'il fît connaître dans quel autre lieu il voulait être servi ». Tous les colons adoptèrent ce projet et, se joignant à M. de Maisonneuve, réunissant leurs prières aux siennes, ils accompagnèrent leur chef au bord du fleuve, où il planta la croix, en promettant à Dieu d'aller porter lui seul une autre croix sur la montagne de Montréal s'il daignait exaucer sa demande.

Les eaux ne se retirèrent pas de suite. Un moment, au contraire, le péril s'était accru, car les eaux dans leur fureur avaient atteint le seuil du fort. Mais M. de Maisonneuve ne désespérait pas, sa confiance en Dieu n'était pas ébranlée ; il redoublait ses prières, espérant toujours qu'elles seraient entendues. Bientôt, en effet, les eaux s'arrêtèrent, puis commencèrent à se retirer... La colonie était sauvée.

Dieu a protégé les colons, il a cédé à la violence des prières de son pieux serviteur, aussi celui-ci s'empresse-t-il de réaliser sa promesse. Maisonneuve a la vertu de la reconnaissance et, pour en rendre témoignage, le 6 janvier 1643, jour de l'Épiphanie, il portera la croix sur la Montagne. Ce jour-là, à la suite d'une procession générale, il marche, pendant plus d'une lieue, portant sur ses épaules une croix pesante, dans des chemins très difficiles. Et lorsqu'on fut arrivé, Maisonneuve planta lui-même cette croix sur laquelle on avait enchâssé de précieuses reliques. Devant elle fut célébré le saint sacrifice par le R. P. Duperron.

La charité de M. de Maisonneuve était inépuisable, et son affection pour les sauvages se traduisait en d'incessantes libéralités, ce qui faisait dire au R. P. Vimont : « La libéralité est sans doute la meilleure chaîne dont on puisse user pour gagner et attacher le cœur des sauvages. » Cette libéralité toucha le cœur d'un Algonquin, le *Borgne de l'île*. Orateur

distingué dans sa tribu, d'un excessif orgueil, il avait toujours refusé d'être instruit dans la foi et en détournait même les siens. Cependant, le 1er mars 1643, il arriva à Ville-Marie et vint trouver M. de Maisonneuve pour lui dire qu'il arrivait dans le seul but d'être instruit et baptisé. On juge aisément de la joie de M. de Maisonneuve; aussi, après que le *Borgne de l'île* eut été instruit et qu'il fut présenté au saint baptême, lui servit-il de parrain en lui donnant son nom.

Le zèle d'apôtre de M. de Maisonneuve ne s'étendait pas aux seuls sauvages; il l'exerçait aussi envers les colons. Préoccupé avant tout de l'âme de ces braves, qui, ayant à se défendre contre les Iroquois, étaient journellement exposés à la mort, il forma une confrérie de soixante-trois colons, chargés plus spécialement de la garde de tous. Ces confrères furent appelés les *soldats de la très sainte Vierge,* et M. de Maisonneuve fut leur chef. Les confrères montaient la garde à tour de rôle, et, comme alors ils étaient très en danger, ils se tenaient autant que possible en état de grâce en se confessant et en communiant le jour où ils étaient de garde. Les périls les plus sérieux, l'exemple de confrères mis à mort ne rebutaient pas les *soldats de la très sainte Vierge,* car « ils avaient la confiance que, s'ils mouraient dans l'exercice de cet emploi, elle porterait leur âme en paradis ».

M. de Maisonneuve avait un grand amour pour la



Première messe à Ville-Marie. (D'après un bas-relief.)

pauvreté, et cet amour fermait la porte de son cœur à tout désir de posséder des biens périssables. Sauf

les circonstances où il devait paraître comme gouverneur, il était vêtu, ainsi que le plus simple colon, avec des vêtements de serge grise taillés à la mode du pays. Sa sobriété était extrême, et il n'avait pour le servir qu'un seul domestique. Son esprit de mortification était tel que, non content d'observer scrupuleusement tous les jeûnes prescrits par l'Église, il s'en imposait souvent d'autres quoique sa santé en fût très altérée.

M. de Maisonneuve avait fait vœu perpétuel de chasteté, sur le conseil que lui en avait donné la sœur Bourgeoys. Dès qu'il eut fait ce vœu, les peines d'esprit qui l'avaient fréquemment assailli cessèrent complètement, le laissant dans un grand calme et une grande placidité.

En apparence homme du monde, il était en réalité un vrai religieux dont il possédait toutes les vertus, et surtout une telle humilité qu'il acceptait toutes les disgrâces, le mauvais vouloir des hommes et leurs mauvais procédés, non seulement avec résignation, mais même avec joie, en les offrant à Dieu et en espérant y trouver des mérites pour gagner le ciel.

C'est par suite de cette humilité et de l'affection qu'il portait à Ville-Marie, dont il comprenait toute l'importance stratégique, que M. de Maisonneuve refusa, vers 1647, la place de gouverneur général de la Nouvelle-France, en remplacement de M. de Montmagny. A son retour de France, M. de Mai-

sonneuve annonça à M. d'Ailleboust que l'on voulait rappeler M. de Montmagny; il lui dit de partir pour la France et qu'il en reviendrait gouverneur général. Mais ce bon chrétien était bien trop humble pour dire qu'on lui avait offert à lui-même cette haute charge et « qu'il l'avait refusée par une sagesse qui sera mieux reconnue en l'autre monde qu'en celui-ci ».

IV

VERTUS MILITAIRES DE M. DE MAISONNEUVE

Nous avons vu que, dès l'âge de treize ans, M. de Maisonneuve s'était signalé sur les champs de bataille de la Hollande par sa hardiesse et son courage; nous allons le retrouver à Ville-Marie soldat toujours aussi brave, mais ayant de plus la prudence et le sang-froid que doit avoir un chef.

Ces qualités vont paraître avec éclat dans un combat sanglant qui eut lieu le 16 mars 1644. M. de Maisonneuve y courut les plus grands dangers; la Providence lui donna une assistance qui fut peut-être l'accomplissement de la prière qu'il fit lorsqu'il devint le *premier soldat de la Croix* : « Seigneur, nous prions votre clémence infinie de protéger toujours et partout et de délivrer de tous les périls votre

serviteur qui, selon votre parole, désire porter sa croix à votre suite et combattre contre vos adversaires pour le salut de votre peuple choisi. »

Depuis quelques mois les Iroquois harcelaient les colons; il n'y avait plus de sûreté pour eux dès qu'ils avaient franchi les portes du fort. Exaspérés par des pertes nombreuses, ils pressaient M. de Maisonneuve de les mener au combat; mais celui-ci résistait toujours par prudence, vu le petit nombre de combattants qu'il pouvait opposer aux Iroquois. Cette résistance commençait à mal impressionner les colons et à diminuer leur confiance en leur chef. M. de Maisonneuve le comprit; aussi, le 16 mars 1644, lorsque les chiens par leurs aboiements furieux eurent indiqué l'approche de l'ennemi et que les colons furent venus le supplier de se mettre à leur tête et de les mener au combat, il n'hésita plus. A la tête de trente colons, M. de Maisonneuve marche résolument contre au moins deux cents Iroquois. Après un combat très chaud et qui dura si longtemps que les colons épuisèrent leurs provisions, M. de Maisonneuve ordonna la retraite; c'était le seul moyen de salut, moyen cependant bien difficile.

La petite troupe, ayant plusieurs morts ou blessés, se retire d'abord en bon ordre; mais, effrayés par le grand nombre d'Iroquois qui les poursuivent, les colons se sauvent à toutes jambes, laissant fort loin derrière eux M. de Maisonneuve tout seul.

Le chef prudent disparaît alors; il ne reste que le soldat brave et audacieux. Muni de ses deux pistolets, il se retire lentement, faisant face à tout instant aux Iroquois qui voulaient, non tuer, mais prendre vivant le gouverneur de Ville-Marie, comme un magnifique trophée, puis lui faire subir les plus cruels supplices.

Vient un moment où M. de Maisonneuve est si pressé que, pour se dégager, il tire sur le chef ennemi un coup de pistolet. L'arme ayant raté, le chef sauvage saute sur M. de Maisonneuve, le saisit par le cou et le serre entre ses bras pour le faire prisonnier; au même moment M. de Maisonneuve, levant son second pistolet au-dessus de son épaule, casse la tête au sauvage, qui tombe mort. Il peut alors regagner le fort sans être poursuivi, les sauvages, selon leur habitude, ne pensant qu'à enlever le corps de leur chef.

Les soldats de M. de Maisonneuve accueillirent son retour avec des transports de joie et d'admiration. Après ce combat, ils conçurent une si grande idée de sa valeur et de son adresse au métier des armes que, dès ce moment, ils eurent pour lui le dévouement le plus entier et protestèrent que, jamais plus, ils ne lui permettraient de s'exposer ainsi.

Depuis ce combat, en effet, M. de Maisonneuve se renferma dans son rôle déjà si difficile de chef; il n'alla plus s'exposer corps à corps contre les sau-

vages; mais il dirigea les expéditions, les prépara, les organisa et veilla, avec toutes les qualités d'un chef expérimenté, au salut de la colonie. Et nous trouvons la preuve de sa grande habileté et de la confiance qu'il inspirait à tous les colons dans les sentiments de quiétude et de sécurité qui régnaient à Ville-Marie quand M. de Maisonneuve y retournait après ses voyages fréquents en France, voyages qu'il ne fit jamais, d'ailleurs, que dans l'intérêt du pays auquel il s'était tout entier consacré.

V

QUALITÉS DE M. DE MAISONNEUVE COMME ADMINISTRATEUR

Pendant les premières années qui suivirent l'arrivée à Montréal de M. de Maisonneuve et de sa recrue, la lutte incessante contre les Iroquois fut l'unique préoccupation. Il n'y avait de sécurité qu'à l'abri des murailles du fort; ceux des colons qui avaient essayé de demeurer en dehors avaient vite été forcés d'y rentrer ou de se réfugier à l'hôpital, transformé en une sorte de redoute militaire. Ville-Marie, pendant cette période, avait plutôt ressemblé à un poste avancé, chargé de défendre le pays, qu'à une colonie proprement dite.



Paul de Chomeday de Maisonneuve.

M. de Maisonneuve avait grande hâte de sortir de cet état et d'organiser enfin ce pays en vue d'arriver à en faire une colonie qui répondrait au but clairement exposé par les associés dans l'acte dont nous avons reproduit les parties principales.

Aussi le voyons-nous, dès 1648, faire construire le premier moulin de Montréal comme pour narguer les Iroquois et leur apprendre qu'on n'avait nullement l'intention de leur abandonner ce champ glorieux « et que ce boulevard public ne se regardait pas prêt à s'écrouler ». La même année, M. de Maisonneuve, en sa qualité « de gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent », fait la première concession de terres à Pierre Gadoys, laboureur demeurant à Ville-Marie. Cette concession de quarante arpents de terres proche de Ville-Marie était consentie aux conditions suivantes :

Le dit Gadoys était tenu et obligé de faire sa résidence ordinaire en l'île de Montréal, et, à défaut de quoi, il ne pourrait plus prétendre à aucun droit de propriété sur les dites terres concédées et, en ce cas, ces terres seraient vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, et l'argent provenant de cette vente serait employé au profit de la communauté de Montréal... Le dit Gadoys était en outre obligé à avoir une maison dans sa concession au lieu et place destinés à la construction de la ville, et ne pouvait vendre la totalité ou une partie des terres

de sa concession sans le consentement par écrit du gouverneur ou de son remplaçant. Gadoys devait payer aux seigneurs de Montréal une rente annuelle de trois deniers de *censive* par chaque arpent. Il était aussi obligé de laisser les terres jugées nécessaires pour les chemins; en remplacement desquelles, on lui en donnerait d'autres au bout de sa concession. Les seigneurs de Montréal se réservaient le droit, pour faciliter la construction de la ville, de prendre deux arpents de terre de cette concession « pour chaque habitant qui voudra bâtir au lieu destiné pour ladite ville, à la réserve néanmoins de la maison principale du dit Gadoys et de deux arpents aux environs dicelle » ; il sera donné en compensation au concessionnaire autant de terres qu'on lui en aurait pris, au bout de sa concession, vers la montagne. Ces nouvelles terres, il les tiendrait aux mêmes clauses et charges que celles de sa concession.

Cet acte que nous venons d'analyser, et dont les clauses se retrouvent dans les autres actes de concession, porte la date du 4 janvier 1648 et est signé Paul de Chomedey. Après que lecture en eut été donnée à Pierre Gadoys, il l'accepta, ainsi qu'il résulte d'un acte du même jour, signé Paul de Chomedey, P. Gadoys, L. Goudeau, César Leyer, témoins, et T. de Saint-Père, commis

greffier. Cet acte fait par Saint-Père porte le n° 1.

Revenu de France, en 1653, avec la sœur Bourgeoys et une recrue plus nombreuse et mieux composée que les précédentes, M. de Maisonneuve va s'occuper activement de donner un établissement solide à la colonie. Il y est aidé par les bonnes dispositions que manifestèrent alors les soldats des premières recrues. D'après leur contrat fait en France, ils ne devaient servir la Compagnie de Montréal et rester dans le pays que pendant cinq ans. Mais, touchés des bontés de M. de Maisonneuve et heureux de se trouver parmi des hommes si unis entre eux et si zélés pour le bien de la religion, plusieurs déclarèrent qu'ils voulaient se fixer à Ville-Marie.

Voici les avantages que leur fit M. de Maisonneuve. Outre le don des sommes qui leur avaient été avancées, il donna à chacun d'eux des terres pour les cultiver et en plus un arpent dans le lieu désigné pour la ville, à la condition d'y bâtir une maison. A ces libéralités il ajoutait une somme en argent, que le colon devait rendre s'il quittait l'île de Montréal. Plusieurs chefs de famille se présentèrent et reçurent chacun quatre ou cinq cents livres, somme très suffisante pour leurs besoins et d'ailleurs bien supérieure à celle donnée, douze ans plus tard, par Louis XIV aux sol-

dats, sergents et même aux officiers qui s'établirent au Canada.

Les terres à cultiver furent généralement choisies au coteau Saint-Louis ou à la contrée Saint-Joseph, et chacun reçut trente arpents, plus l'arpent sur lequel il devait bâtir. On travailla avec tant d'ardeur en vue de hâter ces constructions, que, en 1659, il y avait déjà quarante maisons construites, isolées et situées les unes en face des autres pour se protéger et se défendre mutuellement. Bâties pendant une période de guerre, ces maisons étaient percées de meurtrières; habitées par des cultivateurs, — soldats bien armés et courageux, — elles rendirent le séjour du fort inutile; il n'abrita plus que M. de Maisonneuve, M. et Mme d'Ailleboust, la sœur Bourgeoys, le major et la garnison ordinaire.

Une colonie ne peut s'établir solidement avec des soldats et des cultivateurs, il lui faut en outre des artisans de toutes professions, s'entr'aidant mutuellement. M. de Maisonneuve le comprenait bien; aussi, dans la recrue de 1653, avait-il eu le soin d'engager de bons ouvriers. Ils étaient « tous savants dans les métiers qu'ils professaient et tous gens de cœur pour la guerre ».

On travaillait ferme et dur à Ville-Marie à cette époque, et le travail manuel y était honoré de tous. M. de Maisonneuve se mêlait aux défricheurs

et aux charpentiers; Lambert Closse mettait souvent la main à la charrue; Jean Saint-Père, premier notaire de Ville-Marie, bâtit lui-même sa maison. Les femmes, les religieuses cousaient et taillaient pour habiller les femmes et vêtir les sauvages; d'autres allaient traire les vaches et portaient le blé au moulin.

Deux entreprises importantes s'imposaient à Maisonneuve : l'établissement d'un nouveau cimetière, la construction d'une église paroissiale.

Le premier cimetière, se trouvant très près du fleuve, était fréquemment inondé et on était alors obligé d'inhumer dans un autre endroit. Pour obvier à ce grave inconvénient, M. de Maisonneuve, en 1654, donna un terrain situé rue Saint-Joseph, près de l'hôpital, sur l'emplacement occupé en partie aujourd'hui par la place d'Armes.

Par suite de l'arrivée de la recrue de 1653, l'église du fort se trouvait trop petite; de plus, elle était trop éloignée des nouvelles maisons que venaient de se bâtir les colons. M. de Maisonneuve leur proposa donc de construire une nouvelle église, qui serait élevée avec le concours de tous les habitants par leurs offrandes, soit en argent, soit en nature. Cette proposition correspondait trop bien à la piété des colons pour ne pas être acceptée avec enthousiasme. Donc, le 29 juin 1654, eut lieu une assemblée générale dans laquelle M. J. de Saint-Père fut élu

comme *receveur des aumônes* destinées à la construction de l'église paroissiale. La première pierre ne put en être posée que le 28 août 1656.

A mesure que la colonie augmentait, augmentaient aussi les besoins spirituels, et les Pères Jésuites, occupés au travail des missions, ne pouvaient plus suffire à ces besoins. Il fallait maintenant à Ville-Marie des prêtres qui y résideraient d'une manière stable. Nul ne comprenait mieux cette nécessité que M. de Maisonneuve; aussi, vers la fin de 1655, il se décida à passer en France pour demander à M. Olier d'envoyer à Montréal des prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice. Il n'eut pas à presser beaucoup M. Olier, car ce digne serviteur de Jésus-Christ jugeait que le moment d'accomplir le dessein de Dieu était enfin venu; il s'apprêta donc à choisir ceux qu'il allait envoyer à Montréal. Tous ses fils s'offrirent; tous voulaient aller travailler à la conversion des sauvages. Les quatre choisis furent M. l'abbé de Queylus, M. Gabriel Souart, M. Dominique Galinier et M. d'Allet, diacre, de Paris. Ils acceptèrent cette faveur avec joie et reconnaissance, et « le temps étant venu de partir, chacun plia la toilette avec autant de diligence et de promptitude qu'Isaac lia son fagot en allant vers le lieu qu'on regardait comme celui de son sacrifice ».

Ces quatre premiers sulpiciens arrivèrent à Montréal au mois de juillet 1657 et, le 12 août suivant,

M. Gabriel Souart fut nommé par M. de Queylus curé de Ville-Marie. Il serait impossible de peindre la joie des colons en voyant arriver les quatre prêtres qui devaient résider parmi eux. Cette joie fut encore augmentée par la nomination d'un curé.

La sagesse et l'expérience de M. de Maisonneuve apparaissent dans une ordonnance qu'il publia au mois de novembre 1662 en vue d'activer le défrichement et la culture que le danger des luttes avec les Iroquois avait considérablement ralentis. Cette ordonnance portait que les soldats et les serviteurs, nourris jusqu'alors par le travail des autres, qui, « sans préjudicier à leurs engagements, défricheraient des terres sur le domaine des seigneurs, jouiraient de ces terres jusqu'à ce qu'on leur en eût donné ailleurs également défrichées ». Cette ordonnance produisit d'excellents résultats, car, avant la fin de l'année, soixante-deux personnes se mirent à défricher ces terres.

Ces nouveaux travailleurs ainsi trouvés, M. de Maisonneuve s'occupa à protéger leur vie. Dans ce but et pour avoir toujours sous la main un corps de soldats valeureux, prêts à se porter partout en protégeant les travailleurs, il publia une ordonnance instituant la *milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie, Joseph,* et disant : « Nous, attendu que cette *île appartient à la sainte Vierge,* avons cru devoir inviter et exhorter ceux qui sont zélés pour son ser-

vice de s'unir ensemble par escouades, chacune de sept personnes et, après avoir élu un caporal à la pluralité des voix, de venir nous trouver pour être enrôlés dans notre garnison, et en cette qualité suivre nos ordres pour la conservation de ce pays. »

Cette ordonnance répondait si bien à l'esprit de patriotisme et de foi des colons, que, le 1er février 1663, quatre jours seulement après sa publication, cent quarante hommes se présentèrent pour faire partie de la milice.

Agissant comme gouverneur de Ville-Marie, M. de Maisonneuve, le 15 février 1664, rendit une ordonnance pour que les habitants de la ville s'assemblassent au lieu dit le Hangard, afin d'y élire cinq notables dont quatre réunis pourraient juger toutes les matières concernant la police. Ces juges devaient tenir une assemblée tous les lundis, et M. d'Ailleboust des Musseaux, juge ordinaire de Montréal, était chargé de l'exécution de leurs jugements.

VI

QUALITÉS DE M. DE MAISONNEUVE COMME JUGE

La religion et la piété sincères de M. de Maisonneuve le rendaient un juge d'une impartialité et d'une intégrité qui ne se départirent jamais. Il

était bien réellement le juge dont M. Olier trace ainsi le portrait : « Dieu ne considère pas si la personne est grande ou petite pour lui faire bon droit, si elle est pauvre ou riche; il regarde à l'équité et à rendre à chacun ce qui lui appartient, ne voyant goutte pour faire acception de personne. *Non est personarum acceptor Deus.* Ainsi le vrai juge doit être aveugle à toute condition. » A l'impartialité et à l'intégrité, M. de Maisonneuve joignait encore des qualités surprenantes chez un homme qui avait passé sa vie dans le métier des armes : la sagesse et l'expérience.

Nous allons citer d'abord une des ordonnances rendues par M. de Maisonneuve comme juge particulier de l'île de Montréal; elle est du 18 janvier 1658.

A cette époque, les mœurs des colons étaient pures, et on ne voyait pas parmi eux les vices grossiers qui déshonorent le chrétien, dégradent l'homme et le rendent un mauvais soldat.

C'est à maintenir ces qualités et à réprimer ces vices, s'ils venaient à se montrer, que M. de Maisonneuve employa toute sa fermeté. Pour détruire en leur source la passion du jeu et de la boisson, d'où naissent tous les vices, et qui aurait infailliblement amené la ruine de la colonie, il rendit l'ordonnance dont nous venons de parler; elle portait :

« Nous défendons : 1° A toute sorte de personne de quelque condition ou qualité qu'elle soit, habitant dans ce lieu ou autre, d'y vendre ou débiter, en gros ou en détail, sous quelque prétexte que ce soit, sans un ordre de nous exprès et écrit, aucune boisson enivrante, sous peine d'amende arbitraire à laquelle on sera contraint par corps. — 2° De plus, nous interdisons tous jeux de hasard. — 3° Nous cassons et annulons toute promesse, par écrit ou verbale, faite ou à faire, tant pour ce sujet que pour toute autre sorte de jeu, avec défense aux créanciers de faire aucune poursuite en justice pour le recouvrement de ces sortes de dettes, sous peine de vingt livres d'amende et confiscation des sommes ainsi réclamées. — 4° Quant à ceux qui seront convaincus d'avoir fait excès de vin, d'eau-de-vie ou autres boissons enivrantes, ou d'avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu, ils seront châtiés soit par amende arbitraire, soit par punition corporelle, selon l'exigence des cas. »

Par suite de cette ordonnance, nous voyons qu'un individu s'étant enivré et ayant blasphémé le saint nom de Dieu, le 17 février 1663, fut condamné par M. de Maisonneuve à vingt livres d'amende envers l'église paroissiale. La même amende fut infligée à celui dans la maison duquel le blasphème avait été proféré, « et cela d'après la déclaration du Roi, qui obligeait les témoins de ces scandales à les dé-

noncer dans les vingt-quatre heures aux juges. »

M. de Maisonneuve apportait la plus grande prudence dans les jugements au sujet d'affaires litigieuses entre les particuliers. S'il y avait doute dans son esprit, il engageait les parties à se désister de leurs poursuites et, par ses avis conciliants, le plus souvent il les mettait d'accord.

Il punissait très sévèrement l'injure en parole ou la calomnie; le coupable devait faire à la personne injuriée une réparation devant témoins et payer une amende au profit de l'église paroissiale. Quant à celui qui à l'injure avait ajouté des coups, il était puni de deux amendes : l'une en faveur de la personne qu'il avait frappée, l'autre au profit de l'église.

Les délits qui étaient punis avec la plus grande sévérité étaient ceux contre les bonnes mœurs. Outre de fortes amendes, M. de Maisonneuve condamnait les coupables au bannissement perpétuel, « de peur qu'ils ne devinssent contagieux en restant dans la colonie ». Un soldat ayant été convaincu d'avoir tenu de mauvais propos à des femmes honnêtes fut condamné au bannissement, et M. de Maisonneuve dit dans le jugement : « Pour réparation du scandale qu'il a donné à toute l'habitation de Montréal, nous l'avons cassé de notre garnison et condamné à deux cents livres d'amende, applicables à des filles pauvres, pour les aider à se marier

à Ville-Marie, et, afin d'éviter la continuation du scandale, nous l'avons banni pour toujours de toute l'étendue de notre gouvernement. »

Ces jugements, que nous pourrions faire suivre de beaucoup d'autres, prouvent suffisamment les éminentes qualités de M. de Maisonneuve comme juge.

VII

DESTITUTION ET RENVOI DE M. DE MAISONNEUVE EN FRANCE. SA MORT A PARIS.

Dans les premiers mois de l'année 1663, la Compagnie de Montréal, réduite à cinq membres, résolut d'engager les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice à se charger seuls de l'œuvre de Montréal. Après plusieurs réunions, les directeurs du séminaire se décidèrent à accepter la proposition de la Compagnie, et le 9 mars 1663, les cinq associés, avec le consentement de M. de Maisonneuve, absent de Paris, signèrent le contrat de donation de l'île de Montréal au séminaire de Saint-Sulpice.

Ce contrat transférait aux messieurs de Saint-Sulpice tous les droits de propriété qu'avaient les associés sur l'île de Montréal, sur la maison seigneu-

riale, dite le fort, sur la métairie, sur les terres défrichées, etc. Par suite de cette donation, M. de Maisonneuve se trouvait dépouillé de tout droit sur l'île; on inséra en sa faveur une clause spéciale, par laquelle, pour reconnaître les grands services qu'il avait toujours rendus à l'œuvre de Montréal, il devait rester, *pendant toute sa vie, gouverneur et capitaine de l'île,* avoir son logement dans la maison seigneuriale et jouir en outre, durant toute sa vie, de la moitié de la métairie et du moulin.

Et cependant, en 1665, deux ans à peine après cette décision si élogieuse pour M. de Maisonneuve, il était destitué par M. de Tracy, lieutenant-général en la Nouvelle-France, qui, en outre, lui ordonnait de passer en France, « comme étant incapable de la place et du rang de gouverneur qu'il tenait ici; ce que j'aurais peine à croire, dit la sœur Morin, si une autre que la sœur Bourgeoys me l'avait assuré. »

Mais, comme M. de Tracy savait que les sulpiciens prétendaient que, par lettres patentes, le roi leur avait accordé la nomination du gouverneur de Montréal, il eut la précaution, en nommant M. du Puis en remplacement de M. de Maisonneuve, de supposer que ce dernier allait faire un voyage en France. « Nous avons jugé, écrivait M. de Tracy, ne pouvoir faire un meilleur choix pour commander

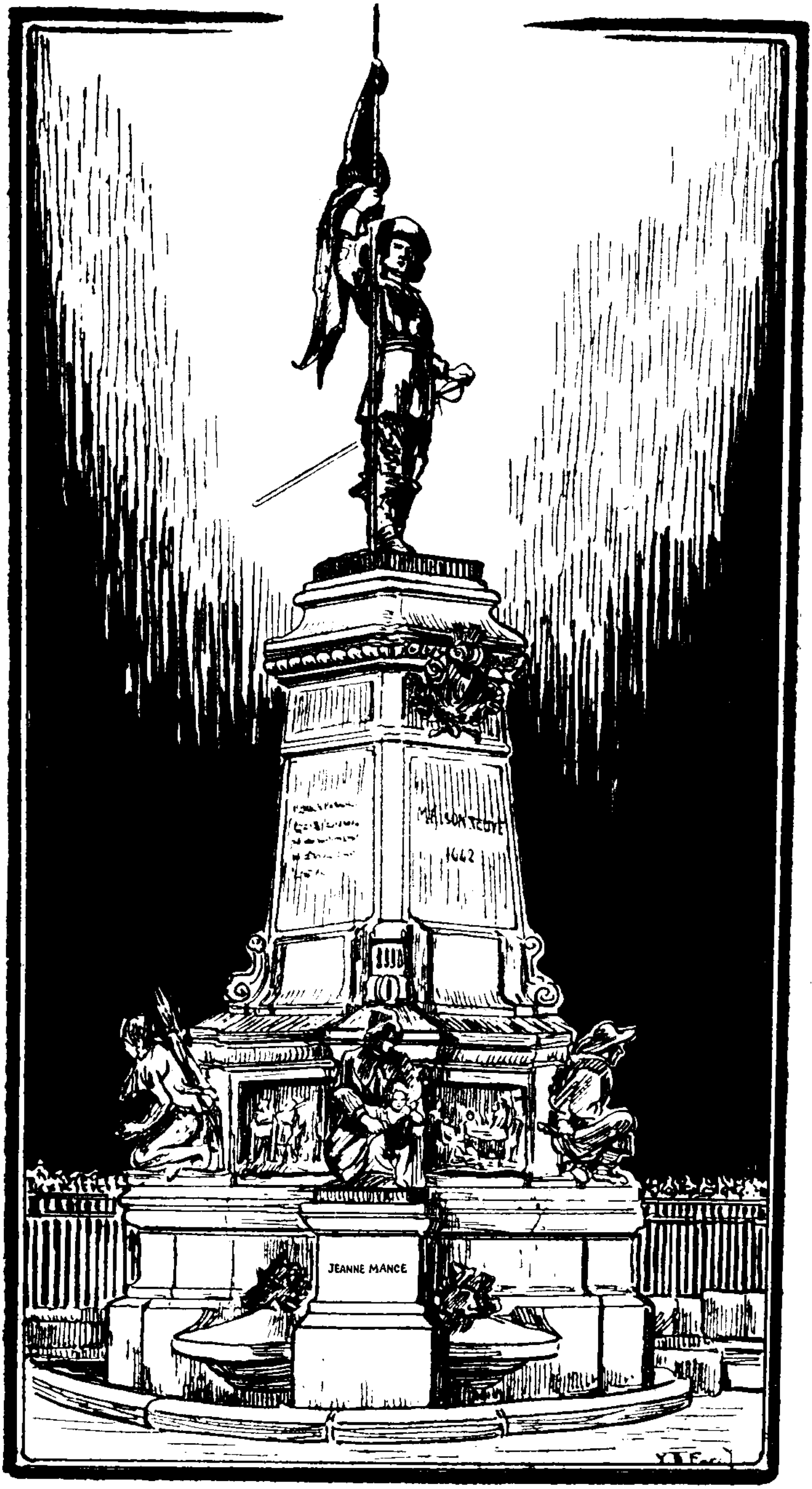
en son absence, que de la personne du sieur du Puis, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. »

M. de Tracy n'en imposa à personne à Ville-Marie; aussi M. Dollier de Casson le constate et ajoute : « Montréal fut dans le deuil par le départ de M. de Maisonneuve, qui nous quitte pour toujours. »

Il en fut de même à Québec, ainsi que le prouve une lettre de la Mère Juchereau, de l'Hôtel-Dieu : « M. de Maisonneuve, ce fidèle serviteur de Marie, à laquelle il s'était engagé par vœu, vécut à Montréal comme le père et le protecteur du peuple qu'il gouvernait, recevant chez lui tous ceux qui n'avaient point d'asile et les aidant au delà de ce qu'ils osaient attendre de lui.

« Son désintéressement était si parfait qu'il ne s'est jamais approprié la moindre chose des présents considérables que les sauvages lui faisaient. Pendant près de vingt-quatre ans qu'il demeura dans le pays, il s'acquit l'estime de tout le monde dans les temps les plus fâcheux de la guerre des Iroquois, où il signala sa valeur et où sa bonne conduite le fit admirer, et *quoiqu'il remplît parfaitement tous les devoirs de son emploi*, il fut rappelé de son gouvernement et retourna en France. »

Ce témoignage de la Mère Juchereau envers M. de Maisonneuve a été pleinement ratifié par l'histoire.



Monument de Maisonneuve, par P. Hebert, à Montréal.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui les grandes qualités de ce héros chrétien ; tout le monde apprécie les services qu'il a rendus à la colonie, tant en exposant ses jours qu'en prodiguant ses biens aux malheureux; tout le monde s'accorde à proclamer sa piété, sa foi et son zèle pour le triomphe et la propagation de notre sainte religion parmi les sauvages.

Toujours semblable à lui-même, toujours soumis aux volontés de Dieu, M. de Maisonneuve prit sa destitution comme un ordre de son divin Maître; il repassa en France, non pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il recevait, mais pour y vivre, petit et humble, comme un homme du commun. Son humilité, dont nous avons déjà donné des preuves, l'empêcha « de témoigner jamais aucun ressentiment de ce que l'on lui avait préféré des personnes qui ne le valaient pas ».

Il quitta le Canada sans emporter aucun bien et en abandonnant même aux pauvres de l'Hôtel-Dieu six mille livres qui lui étaient dues. Accompagné de son seul domestique, Louis Frin, il se retira à Paris, « content d'avoir consacré ses plus belles années à la fondation de Ville-Marie et d'avoir exposé mille fois sa vie pour le service de son Dieu. » Il y vécut dans la retraite, pratiquant avec ferveur tous ses devoirs de chrétien et ne s'occupant plus que de son salut.

Ses pensées et son affection s'en allaient sans cesse vers ces colons de Ville-Marie pour lesquels il s'était toujours sacrifié. Aussi on comprendra aisément combien fut grand son bonheur quand il reçut dans sa retraite la visite de la sœur Bourgeoys. Elle en a fait elle-même le récit : « Le lendemain de mon arrivée (en 1670), j'allai au séminaire de Saint-Sulpice pour savoir où je pourrais trouver M. de Maisonneuve. Il était logé au Fossé-Saint-Victor, proche des Pères de la Doctrine chrétienne, et j'arrivai chez lui assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai à la porte, et lui-même descendit pour m'ouvrir, car il était logé au deuxième étage, avec Louis Frin son serviteur, et il m'ouvrit la porte avec une très grande joie. »

M. de Maisonneuve vécut encore onze ans après son départ du Canada. Il rendit sa belle âme à son Créateur, le 9 septembre 1676; son corps fut transporté à l'église des Pères de la Doctrine chrétienne où eurent lieu ses obsèques.

LE MAJOR LAMBERT CLOSSE

(1641-1662)

I

DES QUALITÉS ET DU COURAGE DE LAMBERT CLOSSE

« C'était un homme dont la piété ne cédait en rien à la vaillance, et qui avait une présence d'esprit tout à fait rare dans la chaleur des combats. Il a tenu ferme, à la tête de vingt-six hommes seulement, contre deux cents Onnontagherons, combattant depuis le matin jusques à 3 heures de l'après-midi, quoique la partie fût si peu égale... Il leur a souvent fait lâcher prise, les repoussant des postes avantageux et même des redoutes dont ils s'étaient emparés, et a justement mérité la louange d'avoir sauvé Montréal et par son bras et par sa réputation. Aussi a-t-on jugé à propos de tenir sa mort cachée aux ennemis de peur qu'ils n'en tirassent un avantage. »

Tel est l'éloge que le R. P. Hierosme Lalemant fait du major Lambert Closse dans la *Relation* de

1662 en annonçant sa mort qu'il signale comme une « perte notable » pour Montréal. « Cet éloge, ajoute le révérend Père, nous le devions à sa mémoire, puisque Montréal lui doit la vie. »

Il est donc de simple justice que nous placions Lambert Closse dans cette première série des *Illustrations canadiennes*, puisque à tous ses autres mérites s'ajoute le plus grand de tous : avoir sauvé la vie de Montréal. Sauver Montréal à cette époque de guerres incessantes et d'attaques furieuses des sauvages, c'était par cela même sauver la Nouvelle-France tout entière, car Montréal en était le rempart le plus puissant.

En complétant donc l'éloge du R. P. Lalemant, nous pouvons dire en toute vérité que Montréal et la Nouvelle-France doivent leur salut au brave major Lambert Closse.

Lambert Closse, qui naquit à Saint-Denis de Mourguer, dans le diocèse de Trèves, avait accompagné M. de Maisonneuve, lors de la fondation de Ville-Marie. Son but, comme celui de la plupart de ses compagnons, n'était pas de conquérir des terres ou d'exploiter les richesses de ces pays nouveaux, mais de gagner à Dieu les habitants idolâtres, et de payer de tout son sang l'établissement de la foi catholique dans ces régions où n'avaient régné jusqu'alors que les plus abjectes superstitions.

Cet héroïque chrétien avait bien réellement fait le

sacrifice de sa vie pour son Dieu; ce généreux dessein lui tenait tellement au cœur qu'à tous ceux qui l'exhortaient à la prudence et lui disaient qu'il se ferait tuer, vu la facilité avec laquelle il s'exposait partout pour le service du pays, il répondait toujours : « Messieurs, je ne suis venu ici qu'afin d'y mourir pour Dieu en le servant dans la profession des armes; *si je n'y croyais pas mourir,* je quitterais le pays pour aller servir contre le Turc et n'être pas privé de cette gloire. »

Avec ces admirables dispositions, on ne doit pas s'étonner que Lambert Closse ait rendu de nombreux et signalés services à la colonie. Il était partout et partout il faisait des merveilles; il avait l'honneur de commander en second la garnison de Ville-Marie. Malheureusement dans ces temps si troublés, où les périls les plus graves menaçaient incessamment les colons, on n'avait guère le temps d'écrire l'histoire au jour le jour; aussi beaucoup de belles actions, accomplies par Lambert Closse et d'autres de ses compagnons, sont-elles restées ignorées.

Nous savons cependant par des écrits du temps, soit de M. Dollier de Casson, soit de la Mère Juchereau, que Lambert Closse se montrait toujours et partout l'ami des braves et le fléau des poltrons, et qu'il prenait le plus grand soin de ses soldats en les exerçant fréquemment au maniement des armes. Il voulait ainsi les aguerrir et les rendre plus confiants

en eux-mêmes. Quant à lui, singulièrement habile à manier le mousquet, il pouvait, par son adresse à se servir de cette arme, être comparé à ces guerriers dont il est dit dans la Bible qu'avec leur fronde, ils auraient atteint jusqu'à un cheveu sans donner ni à droite ni à gauche. Il paraît même qu'il exerçait ses soldats non seulement à tirer juste, mais à tirer toujours en face d'eux-mêmes de manière à tuer le plus d'ennemis, en tirant chacun sur le sien.

II

RÉSULTATS DES EXERCICES QUE LE MAJOR FAISAIT FAIRE AUX SOLDATS

Ces résultats étaient excellents ainsi que le prouve le trait suivant, fort surprenant et peut-être unique dans son genre. C'est la Mère Marie Juchereau qui le rapporte dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

« Une fois, dit-elle, une armée formidable d'Iroquois assiégea une des redoutes construites par les habitants de Ville-Marie à la pointe Saint-Charles. M. de Maisonneuve, s'étant informé où étaient les quatre hommes qui en avaient la garde, demanda à ceux du fort s'ils laisseraient périr leurs camarades. Il n'a pas plus tôt parlé que vingt d'entre eux s'offrent

pour aller les délivrer de cette multitude de barbares qui environnent la redoute. *Après avoir tous reçu l'absolution*, ils partent sous la conduite de M. Closse et prennent un chemin détourné pour arriver sans être aperçus; mais ils ne purent si bien faire que les ennemis ne les découvrissent : ce qu'ils marquèrent aussitôt par des huées et des cris bien propres à effrayer les plus braves.

« Sans être alarmés de ces cris, ils s'encouragent à vendre leur vie bien cher; et, afin de se battre à la manière des sauvages, chacun chosit un arbre pour se cacher et essuyer le feu des ennemis. Durant ce temps, les Iroquois, les voyant à portée du mousquet, font tous ensemble une décharge et tuent quatre de ces Français. Aussitôt M. Closse exhorte les seize qui restaient à demeurer fermes et à tirer leur coup si juste qu'ils jetassent par terre seize Iroquois. Ils tirent et abattent seize hommes. Incontinent, prenant le pistolet qu'ils avaient à leur ceinture, ils font une seconde décharge, et seize Iroquois tombent à l'instant. Étonnés de voir trente-deux des leurs tués en si peu de temps, les Iroquois sont comme déconcertés; et les autres, profitant de cet avantage, sans donner aux ennemis le temps de recharger leur mousquet, mettent promptement l'épée à la main et les obligent à prendre la fuite. Ils les poursuivent jusqu'au fleuve Saint-Laurent, où les Iroquois entrèrent précipitamment dans l'eau et s'y plongèrent

jusqu'au cou pour se sauver. Puis ces seize colons victorieux ramenèrent dans le fort, à la vue des sauvages tremblants, les quatre soldats de la redoute. »

Dans l'été de 1652, Mlle Mance, anxieuse de savoir des nouvelles de M. de Maisonneuve alors en France, voulut se rendre à Québec; elle pria Lambert Closse de l'accompagner jusqu'aux Trois-Rivières « afin de lui faciliter le voyage ». Pendant qu'il était avec elle dans cette ville, des sauvages, venant de Montréal, annoncèrent que les Iroquois se montraient plus terribles et plus agressifs que jamais. L'épouvante régnait dans la place et les habitants ne savaient que devenir. Ayant entendu ces mauvaises nouvelles, le major Closse laissa Mlle Mance et remonta au plus vite à Montréal, où son retour fit renaître la confiance, tant on faisait fond sur sa bravoure et son sang-froid.

A son arrivée, le brave major fut récréé et affligé en même temps par une histoire bien plaisante.

Une femme de vertu qu'on nommait la *bonne femme Primot,* Martine Messier, femme d'Antoine Primot, fut attaquée, le 29 juillet 1652, par trois Iroquois qui s'étaient cachés pour la massacrer. Ils n'étaient qu'à deux portées de fusil du fort lorsqu'ils l'assaillirent. La brave femme pousse un grand cri, et à ce cri trois bandes d'Iroquois qui étaient en embuscade, se lèvent et paraissent en armes. Les trois premiers Iroquois se jettent sur elle pour la

tuer à coups de haches; Martine Primot se défend comme une lionne, bien que n'ayant pour seules armes que ses mains et ses pieds. Au troisième coup de hache, elle tombe à terre, comme morte; alors un des Iroquois se jette sur elle pour la scalper et emporter sa chevelure comme trophée. Mais cette vaillante femme, se sentant ainsi saisir, reprend tout à coup ses sens, se relève plus furieuse et plus courageuse encore, et saisit son assassin avec tant de force qu'il ne peut se dégager de ses mains. Il lui donnait toujours des coups de hache sur la tête, et toujours elle le tenait avec autant de force. Elle s'évanouit enfin une seconde fois, et donne ainsi à l'Iroquois la liberté de s'enfuir. C'était la seule chose à laquelle il pensait à ce moment, car il était sur le point d'être enveloppé par des colons qui accouraient au secours de la *bonne femme Primot.*

Les Français, dès qu'ils furent près d'elle, la trouvèrent baignant dans son sang et l'aidèrent à se relever; l'un d'eux, touché de compassion pour ses souffrances, l'embrassa. Mais cette femme, aussi vertueuse que courageuse, revenant à elle et se sentant embrassée, appliqua un vigoureux soufflet à ce charitable auxiliaire, qui n'avait cependant que les intentions les plus pures.

« Que faites-vous? dirent à Martine Primot les autres Français. Cet homme vous témoigne son amitié sans penser à mal; pourquoi le frappez-vous?

— *Parmenda,* répondit-elle en son patois, je croyais qu'il voulait me baiser. »

Le courage et la vertu de cette femme ont inspiré à M. Dollier de Casson les réflexions suivantes :

« C'est une chose étonnante que les profondes racines que jette la vertu dans un cœur. L'âme de cette héroïne était prête à sortir de son corps, son sang avait quitté ses veines et la vertu de pureté était encore inébranlable en son cœur. Dieu bénisse le noble exemple que, dans cette occasion, cette bonne personne a donné à tout le monde pour la conservation de cette vertu. Mme Primot, ajoute-t-il, est encore vivante, et on l'appelle communément *Parmenda,* à cause de ce soufflet qui surprit tellement un chacun que ce nom lui est resté. »

III

COMBAT CONTRE LES IROQUOIS, 14 OCTOBRE 1652

Quelque temps après, le 14 octobre de la même année, le major Closse eut l'occasion de montrer de nouveau son sang-froid et sa bravoure dans un combat contre des Iroquois dont la présence avait été signalée par les dogues.

Les Français avaient amené de France quelques

dogues pour veiller, à leur manière, à la sûreté du fort. « Ces chiens faisaient tous les matins une grande ronde pour découvrir les ennemis et allaient ainsi sous la conduite d'une chienne nommée Pilotte. L'expérience de tous les jours avait fait connaître à tout le monde cet instinct admirable que Dieu donnait à ces animaux pour nous garantir, — c'est M. Dollier de Casson qui parle, — de quantité d'embuscades que les Iroquois nous faisaient partout, sans qu'il nous fût possible de nous en garantir, si Dieu n'y eût pourvu par ce moyen. « Le Père J. Lalemant, dans la *Relation* de 1647, parle lui aussi de l'instinct merveilleux et providentiel de ces dogues. « Il y avait dans Montréal, dit-il, une chienne qui jamais ne manquait d'aller, tous les jours, à la découverte, conduisant ses petits avec elle ; et si quelqu'un d'eux faisait le rétif, elle le mordait pour le faire marcher. Bien plus, si l'un d'eux retournait au milieu de sa course, elle se jetait sur lui, comme par châtiment, au retour. Si elle découvrait dans ses recherches quelques Iroquois, elle tirait court, tirant droit au fort en aboyant et donnant à connaître que l'ennemi n'était pas loin. »

Or, le 14 octobre 1652, les chiens firent entendre de nombreux aboiements signalant la présence de l'ennemi, qui devait se trouver du côté où regardaient ces intelligents animaux. Le major Lambert Closse, qui était toujours sur pied dans toutes les

occasions, eut l'honneur d'être chargé par M. des Musseaux d'aller à la découverte. Il partit aussitôt avec vingt-quatre soldats, se dirigeant vers l'endroit qu'indiquaient les chiens. Il détacha en avant-garde trois de ses soldats : La Lochetière, Baston et un autre, avec l'ordre de s'arrêter en un lieu qu'il leur désigne. La Lochetière, emporté par son courage, dépasse ce lieu, et, pour découvrir plus aisément l'ennemi, monte sur un arbre, afin de voir si les Iroquois ne se trouvaient pas dans un bas-fond. Il y en avait tout près de cet arbre. Dès que La Lochetière y est monté, ils poussent d'abord leurs huées ordinaires, puis font une décharge qui tue La Lochetière, mais non pas assez vite pour qu'il ne puisse d'un coup de son arquebuse tuer lui aussi un des Iroquois. Les deux autres éclaireurs, comprenant le danger et craignant d'être enveloppés, se retirent et subissent de furieuses décharges auxquelles ils échappent sains et saufs.

Lambert Closse se prépare à une énergique défense contre cet ennemi, comme toujours très supérieur en nombre. On tient ferme pendant quelque temps, mais on allait être investi de toute part par deux cents Iroquois quand un brave habitant, Louis Prudhomme, qui se trouvait dans une petite maison, crie au major de se retirer au plus vite s'il ne veut être enveloppé. Closse se retourne et voit le péril extrême dans lequel on se trouve, car les Iroquois

environnent déjà sa petite troupe et même la maison où se trouve Prudhomme. Le salut, si salut il peut y avoir, est dans cette maison; à tout prix, il faut s'y réfugier. Il commande donc à sa petite troupe de forcer les Iroquois et d'arriver à la maison coûte que coûte. Cet ordre est exécuté avec tant d'audace et d'élan que les Français, après avoir rompu les lignes de leurs ennemis, peuvent gagner ce refuge. Dès qu'ils y sont entrés, ils se mettent tous à percer des meurtrières, d'où ils dirigent un feu nourri sur les sauvages. Ceux-ci, pressés autour de la maison qu'ils entourent de toute part, ripostent vigoureusement; leurs balles passent au travers des murs de cette bicoque, construite très légèrement, et l'une d'elles vient blesser et mettre hors de combat un des assiégés, Laviolette. Ce fut une perte sensible pour cette troupe déjà si peu nombreuse, car Laviolette, un des plus beaux soldats de Montréal, s'était toujours montré très courageux et invincible. Les assiégés ne sont cependant pas abattus, ils continuent à faire des décharges meurtrières qui, dès le début, renversent par terre un grand nombre d'Iroquois, les mettant dans un grand embarras; car, selon leur coutume, ils ne voulaient pas abandonner leurs morts, et ils ne savaient comment les enlever, chaque ennemi qui s'approchait étant reçu par une terrible décharge. Le feu continue avec la plus grande vigueur tant qu'on a des munitions; mais bientôt elles viennent

à manquer, car on ne s'était pas approvisionné pour soutenir un siège.

La position de nos braves devient des plus critiques; il faut ou se rendre à discrétion à ces cruels Iroquois, ou se précipiter au milieu d'eux et mourir les armes à la main. Le major Closse a la charge de cette petite armée, et doit tout faire pour la sauver, en ne s'abandonnant lui et les siens que lorsque tous les moyens, tous les expédients auront été épuisés. Il aperçoit une chance de salut, il va essayer. On peut encore être sauvé si quelqu'un a assez de courage pour se rendre jusqu'au fort et en ramener des munitions. A peine a-t-il indiqué cette chance suprême que Baston, excellent coureur, s'offre à lui pour tenter l'aventure. Le major, transporté de joie d'un tel dévouement, prodigue à ce brave les témoignages d'amitié; il fait ouvrir la porte et protège la sortie de cet audacieux soldat par des décharges bien nourries.

Baston est assez heureux pour traverser les feux des Iroquois sans recevoir aucune blessure; il arrive bientôt au fort et en revient immédiatement avec dix hommes, conduisant deux pièces de campagne, prêtes à tirer, et des cartouches. Pour aller du fort à la maison assiégée, on profite d'un rideau qui cachait aux Iroquois l'arrivée de cet inappréciable renfort. Dès qu'on se trouve à découvert, on décharge sur les Iroquois les deux petites pièces de campagne,

et M. Closse ayant fait au même moment une sortie, le renfort put entrer dans la petite maison. Dès qu'il y est arrivé, le feu éclate avec une nouvelle intensité pour montrer aux Iroquois « si cette poudre nouvelle valait bien la précédente ».

Les choses changent alors rapidement de face ; les Iroquois, comprenant que ce siège devient trop meurtrier pour eux, se décident à battre en retraite. Mais pendant cette retraite, qui dégénéra bientôt en déroute complète, ils furent assaillis par de nouvelles décharges qui tuèrent plusieurs de ces sauvages. On ne put savoir les pertes qu'ils firent dans cette rencontre si meurtrière pour eux, parce que, quoiqu'ils eussent eu beaucoup de morts, ils les emportèrent presque tous et parce que, selon leur habitude, ils se gardèrent de se vanter des gens qu'ils avaient perdus. « Il est vrai, dit M. Dollier de Casson, en parlant de ce combat, que les Iroquois n'ont pu se taire absolument et que, exagérant leurs pertes, ils les ont exprimées en ces termes : *Nous sommes tous morts*. Quant aux blessés, ils ont avoué dans la suite trente-sept guerriers complètement estropiés par suite de cette action. »

Au sujet de la coutume des Iroquois d'emporter leurs morts, voici ce que remarque M. Dollier de Casson :

« Quoique ces barbares ne soient pas très forts, ils ont cependant une force étonnante pour porter

des fardeaux, chacun pouvant avoir sur ses épaules la charge d'un mulet et s'enfuir ainsi avec un mort ou un blessé, comme s'il ne portait presque rien; c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si, après les combats, on trouve si peu de leurs morts, puisqu'ils font tant d'efforts pour les emporter. »

Quant aux Français, ils ne perdirent dans ce combat qu'un seul homme, La Lochetière, et n'eurent qu'un blessé, Laviolette.

IV

LAMBERT CLOSSE REMPLACE M. DE MAISONNEUVE. SON MARIAGE

Vers la fin de 1655, M. de Maisonneuve passa en France. Le but principal de son voyage était de demander à M. Olier, l'illustre fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, quelques-uns de ses prêtres pour prendre soin de l'île de Montréal. Avant de partir, il nomma, pour exercer le commandement pendant son absence, le brave major Closse. Il avait su assez l'apprécier pour juger qu'il était tout à fait propre à le remplacer, tant à cause de son expérience dans le métier des armes que par le grand ascendant que ses vertus et sa bravoure lui avaient

acquis sur les soldats et sur les colons. Lambert Closse exerça ce commandement pendant toute l'année à la satisfaction générale; il montra clairement à tous qu'il savait et qu'il méritait de commander.

En 1657, Lambert Closse épousa Mlle Élisabeth Moyen, fille adoptive de Mlle Mance, dont les parents avaient été cruellement mis à mort par les Iroquois le jour de la fête du Saint Sacrement de l'année 1655. Jean Moyen, sieur des Granges, et sa femme Elisabeth Le Brest s'étaient établis avec toute leur famille dans l'île aux Oies, sous Québec. Ils y résidaient lorsqu'ils furent surpris par les Iroquois. Les gens de service étant absents, M. et Mme Moyen ne purent être secourus et furent mis à mort, ainsi que trois ou quatre travailleurs au service de M. Denis. Après avoir tué tous ceux qu'ils purent prendre, ils firent prisonniers et enmenèrent dans leur pays les enfants de M. Moyen et ceux de M. Macart, pendant qu'une partie de leur troupe allait attaquer Montréal.

Mais là ils éprouvèrent des échecs et eurent plusieurs des leurs faits prisonniers, entre autres un de leurs capitaines *la Plume*. Un échange de prisonniers se fit peu après, entre les Français et les Iroquois, par lequel les demoiselles Élisabeth et Marie Moyen et les deux filles de M. Macart furent rendues à la liberté. Mlle Mance les reçut à l'Hôtel-

Dieu et témoigna à ces orphelines l'affection et la sollicitude d'une mère.

Le 21 novembre 1657, fête de la Présentation, eut lieu à Montréal la première nomination des marguilliers, à la joie de tous les colons, qui voyaient ainsi le commencement de l'organisation de leur chère paroisse. Parmi les plus heureux se trouvait le major Closse, qui, à cette occasion, donna à l'église Notre-Dame deux cent cinquante livres et, quelques jours après, trois cent vingt-cinq pour reconnaître la protection dont les avait entourés leur puissante patronne.

V

MORT DE LAMBERT CLOSSE, 16 FÉVRIER 1662

Nous voici arrivés à une date fatale, 16 février 1662, date à laquelle Lambert Closse perdit la vie. Sa mort fut incontestablement la perte la plus grande qu'eût faite Montréal depuis sa fondation ; aussi la mort de ce brave, de ce chrétien qui s'était illustré par tant de beaux faits d'armes et par de si éclatantes vertus, plongea-t-elle dans le deuil toute la colonie.

Ce fut le 16 février que ce malheur arriva. Ce

jour-là, le major, toujours prêt à exposer sa vie pour protéger les colons en danger, était accouru à la tête de quelques braves au secours de travailleurs attaqués par des Iroquois. Il se trouvait avec lui un Flamand qui lui servait de domestique. Les Iroquois faisaient contre les Français un feu terrible qui effraya tellement ce lâche serviteur qu'il se hâta de prendre la fuite, abandonnant ainsi Lambert Closse. Un autre serviteur, nommé Pigeon à cause de sa petite taille, fit montre au contraire dans cette rencontre d'un grand courage, et s'avança tellement au milieu des ennemis qu'il ne dut qu'à l'extrême rapidité de sa course d'échapper à leurs balles. « Si le Flamand, dit M. Dollier de Casson, avait eu le courage du *Pigeon* français qui était son compagnon, M. le major serait peut-être aujourd'hui encore en vie, car ce Pigeon fit merveille et s'exposa si avant que, s'il n'eût eu de bonnes ailes pour s'en revenir, il eût été perdu lui-même et ne fût jamais revenu à la charge. » La fuite du Flamand donna du courage aux Iroquois pour attaquer Lambert Closse, qui se trouvait ainsi moins entouré. Ne perdant rien de son sang-froid et de son courage, le major ainsi délaissé s'apprêta à combattre héroïquement; et si Dieu n'eût permis que ses deux pistolets n'eussent raté l'un après l'autre, il eût probablement changé la fortune du combat, ou, tout

au moins, fait éprouver aux Iroquois de sérieuses pertes. Mais avant d'avoir pu recharger ses armes, Lambert Closse était atteint et tombait mort. « Il mourut en cette rencontre, en brave soldat de Jésus-Christ, après avoir mille fois exposé sa vie, sans jamais craindre de la perdre, n'étant venu dans ce pays que pour la sacrifier à Dieu. » C'est ainsi que M. Dollier de Casson termine le récit de la mort du major, qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, était aussi remarquable par ses qualités privées et ses vertus chrétiennes, que par son courage militaire.

Lambert Closse, en mourant, laissait sa jeune femme de dix-neuf ans, Elisabeth Moyen, avec une fille de deux ans et dans des embarras d'affaires. Sa mère adoptive, Mlle Mance, qui l'aimait comme si elle eût été sa propre fille, s'engagea à payer annuellement aux créanciers les sommes qui leur étaient dues, et Mme Closse détacha pour la même fin dix arpents de son fief. Plus tard le séminaire remit gratuitement à la veuve du brave major tous les droits qu'il avait sur ce fief, et cela *en considération des bons et agréables services que son mari a rendus à l'établissement de cette colonie, où il a été tué par les Iroquois en la défendant.* La mort de Lambert Closse, par suite des difficultés des communications, ne fut connue à Québec qu'à la fin de mars; elle y excita, comme à Montréal, des regrets universels.

MM. JACQUES LE MAITRE

ET

GUILLAUME VIGNAL

PRÊTRES DE SAINT-SULPICE

(1659-1661)

I

ARRIVÉE DE MM. LE MAITRE ET VIGNAL EN CANADA

MM. Jacques Le Maître et Guillaume Vignal quittèrent la France le 2 juillet 1659, fête de la Visitation. Sur le vaisseau qui les emportait, se trouvaient Mlle Mance, revenant après sa guérison miraculeuse et amenant trois sœurs hospitalières : les sœurs de Brésoles, Macé, Maillet ; la sœur Bourgeoys et les sœurs Aimée Chatel, Catherine Crolo et Marie Raisin, qui, avec la sœur Bourgeoys, formèrent le noyau de cette congrégation de Notre-Dame, qui a rendu à notre pays des services si appréciables, et près de deux cents passagers.

La traversée fut très pénible; à peine en mer, la peste se déclara sur le vaisseau, qui, depuis deux ans, ayant servi d'hôpital, en était infecté, et un grand nombre de passagers furent violemment atteints de cette terrible maladie. Ce fut pour les Hospitalières une occasion naturelle d'offrir leurs services pour soigner les pestiférés; dès qu'elles eurent commencé à donner leurs soins qu'on avait d'abord refusés, la mortalité diminua, pour cesser bientôt tout à fait, quoiqu'il y eût encore beaucoup de malades. Les Hospitalières ne se prodiguèrent pas seules pour le soulagement des pestiférés. « La sœur Bourgeoys, dit M. Dollier de Casson, fut bien celle qui travailla autant que toutes les autres pendant toute la traversée et que Dieu pourvut aussi de plus de santé pour cela. Les deux prêtres du séminaire, MM. Le Maître et Vignal, assistaient les malades autant que leurs corps accablés par la maladie le leur permettaient. Ils soignèrent et assistèrent deux huguenots dont ils eurent le bonheur d'obtenir l'abjuration. »

A cette affreuse maladie dont furent plus ou moins atteints presque tous les passagers se joignirent de terribles tempêtes et le manque d'eau douce jusqu'à l'arrivée dans le Saint-Laurent. Enfin MM. Le Maître et Vignal, après avoir débarqué à Québec le 7 septembre 1659, arrivèrent à Montréal vers la fin du mois et furent reçus avec de grandes démonstrations de joie par tous les colons, pour qui l'arri-

vée d'un prêtre était toujours un grand bonheur.

Lorsque M. de Maisonneuve, venu en France en 1655, demanda à M. Olier d'envoyer à Montréal quelques-uns de ses prêtres pour y prendre soin de la colonie, celui-ci, après avoir beaucoup prié Dieu, lui promit de choisir quelques ecclésiastiques de sa compagnie qu'il croirait les plus propres à cette œuvre apostolique. Quand ses prêtres connurent ce dessein, tous briguèrent l'honneur de ce poste périlleux. L'un d'eux, M. Le Maître, en s'offrant, lui dit qu'une fois en Canada, il courrait de toutes parts pour chercher des sauvages et irait même les trouver dans leurs pays. « Vous n'en aurez pas la peine, répondit M. Olier, ils viendront bien vous chercher eux-mêmes, et vous vous trouverez tellement entouré par eux que vous ne pourrez vous échapper de leurs mains. »

Ce M. Le Maître auquel M. Olier fit cette réponse prophétique était le même prêtre dont nous venons de raconter l'arrivée à Montréal.

Les premières fonctions, celles d'économe, dont il fut chargé, ne paraissaient pas devoir donner raison à la prédiction de M. Olier; aussi M. Le Maître, dont le plus grand désir était de se dévouer à la conversion des sauvages, ne les accepta que par obéissance. Cependant, espérant toujours qu'il arriverait à se trouver avec les Iroquois et qu'il pourrait exercer son zèle évangélique, il se mit sans tar-

der à apprendre leur langue. Il avait pour eux la plus grande affection, et, si quelques-uns d'entre eux paraissaient à Montréal, il usait des facilités que lui donnaient ses fonctions d'économe pour leur faire des largesses et leur donner à manger.

M. Le Maître avait une dévotion particulière envers saint Jean-Baptiste, et Dieu l'appela à lui du milieu de son désert en permettant que les Iroquois lui coupassent la tête le jour anniversaire de celui où « Hérode la fit trancher à ce célèbre habitant de la Judée : saint Jean-Baptiste ».

II

MARTYRE DE M. LE MAITRE, 29 AOUT 1661

Ce jour-là, 29 août 1661, M. Le Maître, après avoir dit sa messe, se dirigea vers la résidence de Saint-Gabriel, l'esprit préoccupé de la fête du jour, et désireux « de sacrifier sa tête pour Jésus-Christ comme son saint Précurseur ». En qualité d'économe, il allait surveiller dans un champ quatorze ou quinze ouvriers chargés d'y retourner du blé mouillé. Chacun se mit à l'ouvrage de son côté, en laissant les armes dispersées en plusieurs endroits. Ils étaient d'autant plus imprudents en agissant ainsi qu'ils

avaient dit eux-mêmes à M. Le Maître, quelques instants avant, qu'il y avait certainement des ennemis cachés non loin, à cause de quelques indices qu'ils avaient remarqués. Par suite de cet avis, M. Le Maître regardait de côté et d'autre dans les buissons pour voir s'il n'y avait pas des Iroquois en embuscade. En allant et venant, il tomba presque dans une de ces embuscades; car, récitant alors les petites heures de la Décollation de saint Jean-Baptiste et obligé de tenir fréquemment les yeux sur son bréviaire, il ne put voir les ennemis que lorsque ceux-ci, après s'être approchés à petit bruit, sortirent du bois et s'avancèrent vers lui dans l'intention de le prendre vivant, pendant que d'autres se mirent à courir sur les travailleurs.

M. Le Maître, pensant au danger des Français plutôt qu'au sien propre, résolut de disputer le passage aux Iroquois pour donner le temps aux colons de prendre leurs armes. Dans ce but il s'arma d'un couteau, dont il se couvrait comme d'un espadon, et se jeta entre les Iroquois et les travailleurs, en leur criant d'avoir bon courage et de prendre leurs armes pour défendre leur vie. Les Iroquois, voyant que ce prêtre leur barrait le chemin et les empêchait ainsi de tuer les Français, en conçurent un grand dépit. Ils ne craignaient pas d'être blessés par M. Le Maître, mais ils étaient furieux contre lui parce qu'ils ne pouvaient l'approcher pour le prendre vivant et surtout parce

qu'il avait averti les travailleurs et leur donnait le temps de se rendre en bon ordre à la résidence. Aussi pour se venger de M. Le Maître, ils le tuèrent à coups de fusils. Quoique ayant reçu plusieurs blessures mortelles, M. Le Maître eut encore le courage de courir vers ses travailleurs en leur recommandant de se retirer, puis il expira.

Les *Relations* des Jésuites de 1661 parlent comme suit de M. Le Maître et de sa mort. « C'était trop peu pour notre malheur que tous les états, toutes les conditions, tous les âges eussent été cette année les victimes immolées à la fureur de nos ennemis, il fallait, pour mettre le comble à nos infortunes, que l'Eglise eût part à ces sanglants sacrifices, et qu'elle mêlât son sang avec nos larmes par le massacre d'un de ses ministres sacrés, M. Le Maître, homme également zélé et courageux pour le salut des âmes.

« Ce bon prêtre, surveillant des travailleurs et s'étant un peu retiré d'eux pour réciter son office plus paisiblement, reçut soudain une décharge de fusils. Blessé à mort, il alla rendre l'âme aux pieds des Français, qui se trouvèrent incontinent chargés de toutes parts et investis par cinquante ou soixante Iroquois, qui, sortant du bois comme des lions de leurs cavernes, jetèrent d'abord mort par terre un des Français et en prirent un second en vie, bien résolus à n'en laisser échapper aucun. Mais les autres qui restaient mirent aussitôt la main à l'épée et,

animés d'un grand courage, se firent jour à travers ces Iroquois et se sauvèrent à la résidence de Saint-Gabriel. Ainsi maîtres du champ de bataille, qu'on ne leur disputait pas, ces barbares tournèrent leur rage contre les morts, n'ayant pu le faire davantage sur les vivants. »

Ce fut d'abord à M. Le Maître qu'ils s'en prirent ; ils lui coupèrent la tête, ainsi qu'au travailleur Gabriel de Rié qu'ils avaient tué. M. Le Maître, né en Normandie, était âgé de quarante-quatre ans quand il fut tué.

Pour bien montrer que, dans la guerre qu'ils faisaient aux Français, ils avaient surtout en vue de combattre leur religion et sa propagation parmi eux, les Iroquois, après avoir tué M. Le Maître, poussèrent de grandes huées de joie pour avoir ainsi mis à mort un ministre de notre sainte religion, une *robe noire* comme ils appelaient les prêtres. Puis, à ce que raconte la sœur Marie de l'Incarnation, « un renégat qui se trouvait parmi eux enleva la soûtane de M. Le Maître, s'en revêtit et, ayant mis sa chemise par-dessus pour imiter le surplis, fit la procession autour du corps, en dérision de ce qu'il avait vu faire aux obsèques des chrétiens. » Cet apostat marchait pompeusement, ainsi couvert de cette précieuse soutane, en vue des Montréalais qu'il bravait avec insolence.

III

CIRCONSTANCES MERVEILLEUSES QUI SUIVIRENT LA MORT DE M. LE MAITRE

La mort de M. Le Maître fut accompagnée et suivie de circonstances merveilleuses dont nous trouvons le récit dans les écrits des contemporains de ce martyr.

La sœur Bourgeoys, parlant de cette mort, dit qu'on regardait comme un fait constant que ce saint prêtre avait parlé après que sa tête avait été séparée de son corps. Elle ajoute aussi : « M. Le Maître eut la tête coupée par les sauvages, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, proche Montréal; et l'on rapporte que l'on avait vu sur son mouchoir, dans lequel on avait emporté sa tête, les traits de son visage empreints si fortement qu'on pouvait le reconnaître.

« Quelque temps après, comme je me disposais pour aller en France, j'eus la pensée de m'assurer de ce fait, afin que, si on me demandait si cela était véritable, je susse ce que je devais en dire. Je fus donc trouver Lavigne, que l'on avait ramené du pays des Iroquois; car il avait été pris et les sau-

vages lui avaient arraché un doigt. Il me dit que cela était véritable, qu'il en était assuré, non pour l'avoir entendu dire, mais pour l'avoir vu; qu'il avait promis tout ce qu'il avait pu aux sauvages pour avoir ce mouchoir, les assurant que, quand il serait à Montréal, il ne manquerait pas de les satisfaire : ce que cependant ils ne voulurent pas accepter, disant que ce mouchoir était pour eux un pavillon pour aller en guerre et qui les rendrait invicibles. »

Dans les annales des Hospitalières de Saint-Joseph nous lisons aussi : « Après que les Iroquois eurent décapité M. Le Maître, ils mirent sa tête dans un mouchoir blanc, qu'apparemment ils avaient pris dans la poche du défunt, et, l'ayant ainsi emportée dans leur pays, il arriva une merveille qui mérite d'être décrite pour votre édification.

« C'est que la face de ce serviteur de Dieu et tous les traits de son visage demeurèrent sur la toile de ce mouchoir, en sorte que ceux qui avaient eu l'avantage de le connaître pendant sa vie le reconnaissaient parfaitement. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on ne voyait plus de sang au mouchoir qui était au contraire très blanc; mais il paraissait dessus comme une cire blanche très fine, qui représentait la face du serviteur de Dieu, ce qui ne peut pas être arrivé naturellement. Quelques-un de nos Français prisonniers dans cette nation le reconnurent

parfaitement. C'est ce que nous ont dit plusieurs fois M. de Saint-Michel, M. Cuillerier, personnes dignes de foi, ainsi qu'un Père jésuite, qui était prisonnier en ce temps-là dans une autre nation que celle qui avait tué ce saint homme. Il nous a dit en avoir ouï parler comme d'une chose très vraie, quoiqu'il ne l'ait pas vu lui-même, et que les sauvages en parlaient les uns aux autres avec étonnement, comme d'un prodige qu'ils reconnaissaient très extraordinaire. Ils ajoutaient que cet homme était réellement un grand démon : ce qui veut dire parmi eux un homme excellent et tout esprit.

« Ils conçurent même une vive crainte de cette image, dans l'appréhension où ils étaient que le défunt ne se vengeât et ne fît la guerre à leur nation. Le Père jésuite ajoute : « J'ai bien fait mon possible « pour avoir ce mouchoir, mais je n'ai pu y réus- « sir. Les Iroquois se cachaient de moi, à cause que « j'étais une *robe noire,* comme le défunt; c'est pour- « quoi, pour se défaire de cette image, ils vendirent « le mouchoir aux Anglais. » Le Père jésuite s'efforça de l'acheter de ces derniers, mais sans succès, les sauvages ayant menacé de les détruire s'ils le lui donnaient. »

Enfin, pour terminer, donnons le récit de M. Dollier de Casson.

« On raconte, dit-il, une chose bien extraordinaire de M. Le Maître, c'est que le sauvage qui emportait



**Obligé de tenir fréquemment ses yeux sur son bréviaire
il ne put voir les ennemis.**

sa tête, l'ayant enveloppée dans le mouchoir du défunt, ce linge reçut tellement l'impression de son visage, que l'image en était parfaitement gravée dessus, et que voyant le mouchoir, on reconnaissait M. Le Maître. Lavigne, ancien habitant de ce lieu, homme des plus résolus, m'a dit avoir vu le mouchoir imprimé pendant qu'il était prisonnier chez les Iroquois et que ces malheureux y arrivèrent après avoir fait ce méchant coup. Il assure que le capitaine de ce parti, ayant tiré le mouchoir de M. Le Maître, à son arrivée, lui, Lavigne, ayant reconnu ce visage, se mit à crier : « Ah! malheureux, tu as tué Aaonan-« dio (c'était ainsi que les Iroquois appelaient M. Le « Maître), car je vois sa face sur son mouchoir. »

« Ces sauvages honteux et confus resserrèrent alors ce linge sans que jamais depuis ils l'aient voulu montrer ni donner à personne, pas même au R. P. Simon Le Moine, qui, sachant la chose, fit tout son possible pour l'avoir. »

Et M. Dollier de Casson ajoute : « Je vous dirai qu'on m'a rapporté bien d'autres choses assez extraordinaires à l'égard de la même personne, dont une partie était comme les pronostics de ce qui devait lui arriver un jour, et l'autre se rapportait à l'état des choses présentes et à celui dans lequel apparemment toutes les choses seront bientôt. M. Le Maître a parlé assez ouvertement, durant sa vie, de tout ceci à une religieuse et à quelques autres, pour que je fusse autorisé à en parler si j'en voulais dire

quelque chose. Mais je laisse le tout entre les mains de Celui qui est le maître des temps et des événements, et qui en cache la connaissance ou bien la donne à qui bon lui semble. »

On conçoit la réserve de M. Dollier de Casson, prêtre de Saint-Sulpice, parlant d'un de ses confrères; cette réserve est bien naturelle et pleine de délicatesse.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, des circonstances merveilleuses qui accompagnèrent et suivirent la mort de M. Le Maître; que l'on veuille ou non admettre comme miraculeux les faits que nous venons de raconter, d'après les écrits des contemporains, on n'en doit pas moins regarder M. Le Maître comme un martyr. Sa mort a été prompte, il est vrai; il n'a eu à subir de la part de ses assassins ni supplices ni tortures; mais ce qui constitue le martyre ce n'est pas la longueur plus ou moins grande des souffrances endurées, ce n'est pas la cruauté plus ou moins raffinée des bourreaux : c'est la volonté de donner sa vie pour sa foi, pour son Dieu.

M. Le Maître avait cette volonté : il brûlait du désir d'être envoyé au Canada pour travailler à la conversion des sauvages et, dès le premier jour, il avait fait le sacrifice complet de sa vie pour gagner à Notre-Seigneur ces barbares idolâtres.

IV

MARTYRE DE M. VIGNAL, 27 OCTOBRE 1661

Bien peu de temps, — deux mois à peine, — après que M. Jacques Le Maître eut reçu la couronne du martyre, la compagnie de Saint-Sulpice et la colonie furent de nouveau cruellement éprouvées par le massacre de M. Vignal, prêtre de Saint-Sulpice.

Comme nous l'avons déjà dit, M. Vignal était arrivé à Montréal en même temps que M. Le Maître, vers la fin de septembre 1659, et, comme lui, « il reçut la mort de la main de ceux pour lesquels il avait voulu souvent donner sa vie. »

Ayant succédé comme économe à M. Le Maître, M. Vignal s'empressa de faire continuer la bâtisse qui devait servir de logement au messieurs de Saint-Sulpice. Ceux-ci, depuis leur arrivée à Montréal, étaient logés provisoirement à l'Hôtel-Dieu, et en cette année 1661, ils faisaient bâtir, en face du fleuve, la maison du séminaire. Pour hâter son achèvement, M. Vignal obtint de M. de Maisonneuve l'autorisation d'aller avec quelques hommes chercher des pierres dans une petite île appelée l'*Ile-à-la-Pierre*, située au-dessus de l'île Sainte-Hélène, justement vis-à-vis le port de Montréal.

Dès que M. Vignal eut obtenu l'autorisation de M. de Maisonneuve, il ne songea qu'à s'embarquer promptement sans se préoccuper des Iroquois dont pourtant on avait signalé la présence dans l'île, et, à peine arrivés, lui et ses compagnons allèrent insouciamment à leur travail qui d'un côté, qui de l'autre, sans avoir même la précaution de prendre leurs armes avec eux. « Un d'entre eux, dit M. Dollier de Casson, qui ne fut pas le moins surpris, alla vaquer à ses nécessités, se mettant sur le bord de l'embuscade des ennemis, auxquels il tourna le derrière. Un Iroquois, indigné de cette insulte, sans dire un mot, le piqua d'un coup de son épée. Cet homme qui n'avait jamais éprouvé de seringue si vive et si pointue, fit un bond en recevant cette piqûre, et se mit à courir à *la voile* vers ses compagnons. Ceux-ci virent de suite l'ennemi et l'entendirent faire une grosse huée, ce qui effraya tellement nos gens dont une partie n'était pas encore débarquée, que tous généralement ne songèrent qu'à s'enfuir, s'oubliant ainsi de leur bravoure ordinaire. »

Malheureusement, le chef de cette petite troupe Claude de Brigeac, jeune gentilhomme de trente ans, « venu à Ville-Marie comme soldat par pur motif de religion, dans l'intention d'y sacrifier sa vie pour l'établissement de l'Église catholique, » et dont M. de Maisonneuve avait fait son secrétaire particulier, n'était pas encore débarqué.

En voyant l'épouvante et la déroute des Français, il se jeta à terre en encourageant ses hommes à la résistance. Ces exhortations ne produisirent aucun effet sur ces soldats épouvantés, qui ne secondèrent nullement les efforts de leur chef et laissèrent ainsi la victoire aux Iroquois.

Quoique seul, M. de Brigeac, par sa fière attitude, effraya les sauvages et les arrêta pendant quelque temps, ce qui permit aux Français de fuir et les empêcha d'être tous faits prisonniers. Mais bientôt les ennemis, voyant M. de Brigeac tout seul, devinrent plus courageux et se jetèrent sur lui. Ce brave, conservant tout son sang-froid, ajuste le capitaine des Iroquois et le tue d'un coup de fusil. Cette mort effraya tellement les autres sauvages que, pendant quelques instants, ils hésitèrent à affronter le coup de pistolet que M. de Brigeac avait encore à tirer. Cependant, honteux d'être tenus en échec par un seul homme, ils font sur lui une décharge qui lui casse le bras droit et fait tomber le pistolet qu'il tenait à la main. Il paraît qu'il eut assez de courage pour le reprendre, et qu'il ne cessait de le leur présenter quoiqu'il eût le bras rompu. Mais n'ayant pas la force de le tirer, il se jette à l'eau; les Iroquois s'y jettent après lui, et, l'ayant pris, le traînent sur les rochers, la tête et le visage en bas, presque tout autour de l'île. D'autres, pendant ce temps, tirent sur un bateau et tuent plusieurs personnes, entre

autres deux braves fils de famille : Jean-Baptiste Moyen, âgé de dix-neuf ans, et Joseph Duchêne, âgé de vingt ans, qui, sans faire attention à ses blessures, exhortait son camarade à bien mourir, quand il tomba lui-même raide mort dans le bateau.

M. Vignal, déjà blessé d'un coup d'épée, voyant tout son monde dans une telle déroute, voulut monter dans le canot d'un des meilleurs colons, René Cuillérier. Pour s'aider à y embarquer, il saisit le fusil, mais par un faux mouvement, il le fit tremper dans l'eau, le rendant ainsi inutile. Les Iroquois, qui ont aperçu cet accident si funeste, criblent de coups de fusil le canot avant qu'il ait pu gagner le large. M. Vignal tombe couvert de blessures et est fait prisonnier avec Cuillérier. Il est jeté « comme un sac de blé » dans un canot des Iroquois, et son compagnon d'infortune est mis dans un autre.

Malgré les vives souffrances que lui faisaient éprouver ses blessures, M. Vignal, tout couvert de sang, se levait fréquemment et adressait aux prisonniers, proches de lui dans d'autres canots, des paroles d'encouragement et de consolation : « Tout mon regret, au milieu des souffrances que j'endure, est d'être la cause que vous soyez dans un si triste état; mes amis, prenez courage, endurez pour l'amour de Dieu. » Ces paroles prononcées par un homme qui était lui-même tant à plaindre crevaient le cœur de tous ces pauvres captifs.

Les Iroquois, ayant traversé le fleuve, allèrent débarquer à la prairie de la Madeleine. Là ils donnèrent des soins aux blessés pour pouvoir les amener comme des trophées de victoire dans leurs tribus. Mais M. Vignal avait reçu des blessures si graves que les Iroquois renoncèrent bientôt à le guérir et, voyant qu'ils ne pourraient l'amener jusqu'en leur pays, ils le tuèrent deux jours après, le 27 octobre 1661, puis ayant fait rôtir son corps sur un bûcher, ils le mangèrent. « Ils lui donnèrent ainsi, dit M. Dollier de Casson, d'offrir à son Créateur le sacrifice de son corps en odeur de suavité, étant brûlé sur un bûcher comme le grain d'encens sur le charbon sans qu'il restât rien de son corps. »

Cette *robe noire* dont les sauvages voulaient faire leur plus beau trophée et qui devait être la victime sur laquelle se serait exercée leur cruauté, venant à leur manquer, ces bourreaux redoublèrent de soins envers M. de Brigeac pour qu'il pût arriver jusque dans leur pays. Il fut enfin capable de marcher, mais il ne les suivait qu'avec la plus grande peine, à cause des blessures qu'il avait reçues au bras droit, à la tête, aux pieds et par tout le corps. Tout en cheminant, et malgré ses souffrances, il ne cessait de prier Dieu. Lorsqu'ils furent enfin arrivés, ses bourreaux commencèrent à lui faire subir les tortures auxquelles ils le destinaient, tortures qu'ils

voulaient rendre aussi cruelles que possible pour venger la mort de leur capitaine. Ils lui arrachèrent les ongles, les bouts des doigts et les fumèrent ensuite ; ils lui coupèrent des lambeaux de chair, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre ; ils l'écorchèrent, le rouèrent de coups de bâton, lui appuyèrent des charbons ardents et des fers chauds sur sa chair mise à nu, enfin ils n'épargnèrent rien pendant les vingt-quatre heures que dura son supplice pour le rendre plus douloureux. Leur rage s'augmentait de la patience et du courage de ce malheureux, « qui, au milieu des plus atroces tortures, ne faisait que prier Dieu pour la conversion et le salut de ses bourreaux, ainsi qu'il avait promis à Dieu de le faire, en se voyant sur le point d'entrer dans ces tortures. »

Les *Relations* des Jésuites de 1665 racontent ainsi le supplice de M. de Brigeac : « Il fut brûlé toute la nuit depuis les pieds jusqu'à la ceinture, et le lendemain on continua encore à le brûler, après lui avoir cassé les doigts. Durant cette sanglante et cruelle exécution, il ne cessa jamais de prier Dieu pour la conversion de ces barbares, offrant pour eux toutes les douleurs qu'ils lui faisaient endurer, faisant à Dieu cette prière : *Mon Dieu, convertissez-les,* et répétant toujours ces paroles sans pousser un seul cri de plainte, quelque affreuses que furent ses tortures. »

Ce courage à supporter les supplices les plus cruels, cette sollicitude et cette compassion pour les bourreaux étonnent moins quand on réfléchit à la pureté de la vie de ce gentilhomme et au dessein qui l'avait fait venir à Ville-Marie pour offrir sa vie à Dieu en assistant les habitants d'une ville si exposée aux coups des sauvages.

V

M. VIGNAL JUGÉ PAR SES CONTEMPORAINS

La mort de M. Vignal, arrivant si peu de temps après celle de M. Le Maître, plongea dans la douleur la plus profonde tous les colons. Ce digne prêtre, si remarquable par sa charité, son humilité, son esprit de pénitence et son zèle d'apôtre, avait, quoique arrivé depuis deux ans seulement à Ville-Marie, conquis l'estime et l'affection de tous. On attendait beaucoup de lui. Dieu ne lui laissa pas le temps de produire tous ses fruits.

Les contemporains ont rendu à ses vertus les plus éclatants témoignages.

« La vie de M. Vignal, lit-on dans la *Relation des Jésuites* de 1662, était d'une très douce odeur à tous les Français par la pratique de l'humilité, de la cha-

rité, de la pénitence, vertus qui étaient rares en lui et qui le rendaient aimable à tout le monde; et sa mort a été bien précieuse aux yeux de Dieu, puisqu'il l'a reçue de la main de ceux pour lesquels il a souvent voulu donner sa vie; il avait des grandes tendresses pour leur salut, il s'est offert plusieurs fois de nous venir joindre quand nous étions à Onnontaghé, afin de travailler ensemble à la conversion de ces barbares. Il l'aurait fait si sa complexion et ses forces eussent correspondu à son courage. »

Ce fut surtout aux Hospitalières de Saint-Joseph, dont M. Vignal était le supérieur et le confesseur, que cette mort fut sensible. Elles en parlaient ainsi à leurs sœurs de France : « Nous nous flattions de posséder longtemps M. Vignal, qui nous avait été donné en remplacement de M. Le Maître; mais Dieu en a disposé autrement et lui a fait éprouver le même sort qu'à ce dernier. Etant allé avec quelques ouvriers à l'*Ile à la Pierre,* il fut reçu par les Iroquois, qui le prirent et le tuèrent. Ce sont là des circonstances bien douloureuses pour ses amis, mais particulièrement pour nous qui en sommes vivement affligées. Il était très porté pour nos intérêts et nous affectionnait beaucoup. »

M. Vignal, comme tant d'autres colons qui avaient abandonné position du monde, affections de famille, patrie pour venir au Canada conquérir à Dieu des

âmes, s'était consacré au service du divin Maître, service qui, ainsi qu'il nous l'a appris lui-même, doit être une lutte.

M. Vignal était un véritable serviteur de Dieu ; il aspirait au martyre qui rend l'homme le plus semblable au divin Maître, et son désir le plus intense était d'en conquérir la couronne.

Dieu exauça le désir de ce saint prêtre et, pour prix de ses vertus, il lui donna la récompense la plus enviable pour toute âme vraiment chrétienne : le martyre.

TABLE DES MATIÈRES

MADEMOISELLE MANCE

PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE

LE MAJOR LAMBERT CLOSSE

MM. J. LE MAITRE ET G. VIGNAL

42493. — 1930. — Tours, impr. Mame.

Fabriqué en France.